

Élèves bibliothécaires

**Bibliothèque de l'Institut national de
recherche pédagogique :
renégociation et mise en œuvre de la
convention Pôle associé de la Bibliothèque
Nationale de France**

Gestion de projet

Delphine COUDRIN

Sous la direction de Catherine Lancha
Responsable de la formation initiale des bibliothécaires - ENSSIB

Conseiller
professionnel
M. Georges PERRIN
Directeur du SCD d'Aix-Marseille 1
Université de provence Aix-Marseille I

Correspondant
d'établissement
Mme Sabine De Lagarde
Resp. entrées et traitement documentaire
INRP

Résumé

Ce projet professionnel personnel décrit la réflexion préalable à la renégociation et à la mise en place de la convention Pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France en sciences de l'éducation de la bibliothèque de l'Institut National de Recherche Pédagogique pour l'année 2005.

Descripteurs

Coopération entre bibliothèques

Bibliothèques – Réseaux d'information

Institut national de recherche pédagogique (France)

Sommaire

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : ACTEURS ET ENJEUX	6
1. L'INRP : héritages et ruptures	6
1.1. Création et évolutions.....	6
1.2. Aujourd'hui : l'INRP en mutation	8
1.3. Missions et objectifs de la bibliothèque	9
1.4. Organisation et fonctionnement.....	11
1.5. Collections.....	17
1.6. Publics.....	18
1.7. Partenariats.....	19
1.8. La carte documentaire régionale et nationale en sciences de l'éducation	20
2. L'INRP attributaire du dépôt légal : problématiques actuelles	21
2.1. Un contexte de réforme	21
2.2. Communication des documents issus du dépôt légal.....	22
3. L'INRP, Cadist et pôle associé	23
3.1. Le réseau Cadist.....	23
3.2. Le réseau des pôles associés de la BNF.....	23
3.3. Des enjeux différenciés et complémentaires	26
PARTIE 2 : LE CADRE DE LA RENÉGOCIATION	28
1. Le positionnement respectif des acteurs de la convention	28
2. Les interlocuteurs	30
3. Le calendrier	31
4. Les contraintes de fonctionnement d'un pôle associé	31
4.1. Le versement de la subvention, le suivi des dépenses.....	32
4.2. Evaluation documentaire	32
5. Expériences similaires dans d'autres établissements	34
5.1. La Fondation Nationale des Sciences Politiques : une réflexion sur l'articulation Cadist / Pôle associé	34
5.2. L'ENSSIB: un exemple de coopération documentaire sur les périodiques	35
5.3. Le pôle associé pour les échanges méditerranéens : une structure composite	36
PARTIE 3 : PROPOSITIONS POUR LA RENÉGOCIATION ET LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION.....	37
1. Propositions pour la rédaction de la nouvelle convention	37
1.1. Thématiques d'acquisition	37

1.2. Typologie et couverture géographique des documents recherchés	39
1.3. Montant de la subvention	40
1.4. Autres formes de coopération	41
2. Mise en place d'outils et de méthodes de suivi et d'évaluation	41
2.1. Plan d'action	42
2.2. Tableaux de bord.....	43
2.3. Outils de politique documentaire.....	45
3. Perspectives	47
3.1. Signalement du pôle associé sur les pages web de la bibliothèque	47
3.2. Projets envisagés à moyen et à long terme.....	47
CONCLUSION	49
BIBLIOGRAPHIE.....	51
TABLE DES ANNEXES.....	55

Introduction

L'Institut national de recherche pédagogique (INRP) entre actuellement dans une période de mutation qui se traduit par la refonte de son organisation en matière de recherche. Dans ce contexte de changement, la bibliothèque de l'INRP doit préciser sa politique documentaire et réaffirmer ses missions de bibliothèque de référence en éducation. Son double statut de Cadist en sciences de l'éducation, et de pôle associé de la BNF (Bibliothèque nationale de France) sont des atouts essentiels pour viser un objectif d'excellence documentaire et pour satisfaire un public de chercheurs.

Toutefois, la délocalisation de l'établissement précédemment situé à Paris vers Lyon a entraîné des difficultés de suivi et de renouvellement de la convention pôle associé de la BNF.

Le déménagement étant aujourd'hui achevé en ce qui concerne la bibliothèque, il devient essentiel de redéfinir ce partenariat et de le réactiver.

Dans le cadre de mon profil de poste à l'INRP, je suis chargée de participer à la renégociation de la convention avec la BNF, dont je devrai par la suite assurer le suivi et la coordination au sein de l'établissement. Mon projet professionnel personnel s'inscrit donc dans cette double perspective : il s'agit d'une part d'un dossier d'aide à la décision en ce qui concerne les éléments de renégociation de la convention, et d'autre part d'un instrument de réflexion et d'élaboration d'outils pour le suivi et d'évaluation de la dépense de la subvention versée et des autres formes de coopération envisagées.

Dans un premier temps, une analyse détaillée du cadre général du projet permet de décrire ses acteurs et ses enjeux. Le cadre précis de la renégociation de la convention sous un angle technique fait l'objet d'une seconde partie. C'est seulement à l'issue de cette double réflexion que des propositions concrètes peuvent émerger, tant en terme de contenu pour la convention qu'en terme d'outils de suivi et d'évaluation.

Partie 1 : Acteurs et enjeux

L'INRP entre dans une période de mutation qui se traduit notamment par sa délocalisation de la rue d'Ulm à Paris vers le site de Gerland à Lyon. La bibliothèque de l'INRP doit redéfinir sa politique documentaire dans ce nouveau contexte. Les coopérations et partenariats en seront des éléments-clé, c'est pourquoi la redéfinition de la convention pôle associé de la bibliothèque nationale de France est un enjeu incontournable.

1. L'INRP : héritages et ruptures

1.1. Création et évolutions

L'INRP est d'abord héritier du Musée pédagogique¹, fondé en 1879 à l'instigation de Jules Ferry et de Ferdinand Buisson et initialement créé pour rassembler des collections historiques dans le domaine de l'éducation. Le musée pédagogique devient en 1956 l'Institut Pédagogique National (IPN), qui constitue un centre d'information et de documentation à destination des enseignants. L'objectif est de diffuser et de faire encore évoluer de nouvelles méthodes d'enseignement.

En 1970, l'IPN disparaît à son tour et est scindé en deux organismes : l'Institut National de la Recherche et de la Documentation Pédagogique (INRDP) et l'Office Français des Techniques Modernes d'Education (OFRATEME). Puis, en 1976, une nouvelle répartition des rôles donne naissance à l'Institut National de Recherche pédagogique (INRP) et au Centre National de la Documentation Pédagogique (CNDP)².

Cette évolution historique met en évidence l'émergence puis l'affirmation de l'éducation comme enjeu politique majeur et comme objet de recherche scientifique.

¹ Sur les origines et les évolutions de l'INRP, voir le Préambule du *Contrat Quinquennal de développement 2002-2006* de l'INRP [document interne] et la *Note d'orientation pour un programme quinquennal de l'INRP : contrat 2002-2006* 2001. Disponible sur Internet : <<http://www.inrp.fr/organisation/noteO.pdf>> (consulté le 15/06/04).

² Le CNDP est devenu en 2002 le SCEREN-CNDP (Service Culture Edition Ressources pour l'Education Nationale).

Depuis sa création en 1976, l'INRP a cherché progressivement à affirmer son statut d'établissement de recherche de premier plan dans ce domaine au niveau national. Les décrets du 5 mars 1993 puis du 14 janvier 2000 lui donnent un caractère universitaire : défini comme un établissement public national à caractère administratif, l'INRP est directement placé sous la tutelle du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Six grandes missions lui sont confiées :

- recherche en éducation
- formation initiale et continue des formateurs
- études et expertise
- veille scientifique
- centre de ressources au service des chercheurs et de la communauté éducative
- gestion du patrimoine muséographique et bibliographique

Parmi celles-ci, sa mission centrale, conformément au décret du 14 janvier 2000, est d'abord de permettre la « recherche en éducation concernant tous les niveaux des enseignements scolaire et supérieur en formation initiale et continue. »

Toutefois, le rapport du professeur Antoine Prost sur la recherche en éducation remis en 2001 aux ministres de l'Éducation nationale et de la recherche³ souligne que les recherches en éducation sont « peu utilisées » et « insuffisamment coordonnées ». L'INRP est décrit dans ce même rapport comme « un institut composite, dont la place dans le dispositif de recherche est mal définie ».

Une mutation de l'INRP semblait indispensable pour donner toute sa dimension à la recherche en éducation et à l'institut dans le paysage scientifique national. La délocalisation de l'INRP ainsi que sa première contractualisation avec l'État constituent le cadre matériel et juridique de cette évolution.

³ *Pour un programme stratégique de recherche en éducation*. Rapport remis à MM. Les ministres de l'Éducation nationale et de la recherche par le groupe de travail constitué par M. Antoine Prost. Juillet 2001. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/rapport/prost>> (Consulté le 15/06/04)

1.2. Aujourd'hui : l'INRP en mutation

1.2.1. La contractualisation

Le contrat de développement passé avec le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour les années 2002 à 2006 définit et articule les acquis à amplifier et les objectifs à atteindre par l'INRP pour être reconnu comme « un institut ouvert sur la recherche universitaire et engagé dans des coopérations internationales lui permettant, à terme, de s'inscrire de façon incontestable parmi les établissements scientifiques de premier rang »⁴.

Quatre objectifs sont soulignés comme étant prioritaires pour permettre la mutation de l'INRP :

- « Une nouvelle structuration de la recherche par la constitution d'UMR [Unités Mixtes de Recherche] et d'équipes de recherche technologique [ERTé];
- La rénovation, la modernisation et le développement de la bibliothèque et des services documentaires ;
- La réorganisation de la politique de publications et d'éditions ;
- Une gestion appropriée des ressources humaines. »

Le contrat d'établissement s'étend sur cinq ans, de 2002 à 2006. L'évaluation des réalisations doit faire l'objet de bilans internes à l'établissement pendant cette période ; une expertise externe sera menée à l'issue du contrat.

La contractualisation est corrélée à la délocalisation de l'établissement, qui doit faciliter sa modernisation et sa réorganisation.

1.2.2. La délocalisation : rupture ou continuité ?

La délocalisation de l'INRP de Paris à Lyon a été décidée à plusieurs reprises depuis 1992 et confirmée en 1998 par le Comité interministériel d'aménagement du territoire. Le transfert a commencé en 2002 et doit continuer progressivement jusqu'en 2005. La majeure partie des services généraux de l'INRP et une partie limitée des activités de recherche est actuellement installée de façon provisoire sur le site de Saint-Fons en banlieue lyonnaise. L'ensemble des activités de recherche,

⁴ *Contrat quinquennal de développement 2002-2006*, p. 3

de formation, ainsi que de gestion de l'Institut devrait être définitivement délocalisé à Lyon-Gerland dans un nouveau bâtiment à l'automne 2004. La bibliothèque a quant à elle été inaugurée en octobre 2003⁵ sur le site de Lyon-Gerland dans les bâtiments de la bibliothèque Denis Diderot qui accueille également la bibliothèque de l'ENS-LSH (Ecole Normale Supérieure de Lettres et Sciences Humaines) et la BIU (Bibliothèque Interuniversitaire) des universités Lyon 2 et Lyon 3. Autre composante de l'INRP, le Musée national de l'Education est maintenu à Rouen où il réunit des collections conservées à Paris et au CRDP de Rouen.

La délocalisation de l'INRP constitue un enjeu important en terme de renouvellement d'image et de politique de l'établissement. Pour la bibliothèque, le questionnement porte d'abord sur la permanence et le renforcement des liens avec la communauté des chercheurs en éducation jusque là majoritairement basée à Paris. Le second enjeu réside dans les partenariats engagés ou à envisager dans ce nouveau contexte : la proximité de l'ENS-LSH et des universités de Lyon doit en effet permettre des collaborations fructueuses.

1.3. Missions et objectifs de la bibliothèque

La bibliothèque de l'INRP a dès l'origine une mission d'acquisition systématique de documents historiques et statistiques, de manuels scolaires français et étrangers, de traités d'éducation, d'ouvrages sur l'organisation de l'enseignement et la psychologie de l'enfant.

Elle s'insère dans le réseau des ressources de l'INRP, auquel participent également le Musée national de l'éducation, le service de la veille scientifique et le service des publications.

Les missions de la bibliothèque sont déclinées comme suit dans le projet de rédaction de la charte globale documentaire⁶ de la bibliothèque de l'INRP daté de 2000 :

- Organiser et mettre à disposition du public les ressources documentaires quel que soit le support utilisé

⁵ L'inauguration officielle de la bibliothèque a eu lieu le 6 octobre 2003.

⁶ INRP. *Projet de rédaction de la charte globale documentaire*. 2000. Disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/otr_bib/INRP.htm> (consulté le 10/12/2003)

- Mener à bien des missions « internes » au service des chercheurs et enseignants associés de l'INRP
- Conserver tous les documents qui touchent de près ou de loin les Sciences de l'éducation avec pour objectif de mettre en place une bibliothèque de référence pour les enseignants, les formateurs et les chercheurs
- Assurer les missions nationales de la bibliothèque, en particulier tenir les engagements des conventions : CADIST en sciences de l'éducation ; Pôle associé de la BnF ; partenaire pour le CCN et le PEB⁷ (conventions avec l'ABES) ; partenaire dans le réseau du catalogue BN/Opale de la BnF et dans le Sudoc ; partenaire de la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation ; destinataire du dépôt légal .

La bibliothèque a donc une double fonction, de documentation immédiate d'une part, de conservation patrimoniale d'autre part.

Dans le cadre du contrat de développement de l'INRP, la rénovation, la modernisation et le développement de la bibliothèque et des services documentaires sont clairement signalés comme des objectifs prioritaires pour les cinq ans à venir. Cinq axes de travail sont privilégiés pour réaliser ces objectifs :

- le signalement et le catalogage complet des fonds (seulement 7,5% des fonds sont actuellement signalés dans l'OPAC)
- la conservation préventive, la maintenance et la restauration des fonds
- la poursuite de l'effort engagé pour les acquisitions
- l'élaboration d'un programme de numérisation, conçu dans une logique d'expérimentation et d'appui pour la conservation des fonds patrimoniaux
- le travail sur la réinformatisation de la bibliothèque, dans la perspective de l'intégration dans le système d'information de l'établissement et de la constitution d'un catalogue unique commun aux trois bibliothèques présentes sur le site de Gerland.

⁷ CCN : Catalogue Collectif National
PEB : Prêt Entre Bibliothèques

1.4. Organisation et fonctionnement

1.4.1. Localisation, organisation du bâtiment

L'INRP est encore dans un contexte de transition géographique : la bibliothèque est installée dans ses nouveaux locaux depuis relativement peu de temps, et les chercheurs qui devraient en constituer le public principal ne sont pas encore présents sur le site.

Cette situation permet à la fois de mettre en place le fonctionnement de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux dans un contexte de service public « direct » serein (faible fréquentation) mais elle pose également le problème de la continuité du travail de façon cruciale : il s'agit d'assurer l'offre documentaire nécessaire aux chercheurs qui poursuivent leurs travaux à Paris ou en région... La bibliothèque manque donc de la proximité géographique qui lui serait nécessaire pour suivre les tendances des thèmes de recherche et des partenariats éventuels développés par l'Institut avec d'autres établissements de recherche français ou étrangers. Ce sont autant d'indicateurs absents ou rendus difficilement accessibles et qui sont pourtant nécessaires pour procéder aux acquisitions et ajuster les politiques documentaires.

La continuité du service est d'autant plus délicate à assurer que le personnel de la bibliothèque a été presque entièrement renouvelé à l'issue du déménagement. Seule la directrice, Madame Soula, ainsi qu'un magasinier ont choisi de suivre la délocalisation, et depuis le 1^{er} juillet 2004 le départ de Madame Soula en congé formation a amené Monsieur Philippe Marcerou à assurer l'intérim de la direction pour l'année universitaire 2004-2005. Le renouvellement de l'équipe pose des problèmes évidents de passation de l'information et d'ancrage dans des pratiques et des usages éprouvés, problèmes particulièrement aigus dans le contexte du déménagement.

1.4.2. Organisation administrative, personnel

Un Conseil de la documentation s'est réuni pour la première fois fin 2001 pour rédiger le volet documentaire du projet d'établissement. Il comprend des chercheurs, des représentants de la bibliothèque, et des personnes extérieures à

l'établissement et contactées pour leurs compétences et leur expérience dans le domaine documentaire. Ce conseil ne s'est réuni ensuite qu'en février 2004.

Le personnel de la bibliothèque est quant à lui réparti en trois services :

Entrées, traitement documentaire - Acquisitions, veille, commandes, dépôt légal, réception, catalogue - Périodiques, documentation électronique, multimédia - Catalogage SU, autorités SU, Rameau - Valorisation des catalogues, correspondant veille scientifique	10 postes cat A : 6 cat B : 3 cat C : 1
Magasinage, conservation, numérisation - Conservation, reliure, restauration, gestion - Désherbage - Numérisation, préparation des marchés	10 postes cat A : 1 cat B : 1 cat C : 8
Services publics en salle et à distance - Service public en salle de lecture (Plannings, inscriptions, prêt, accueil, renseignements bibliographiques / Réclamations / Suivi de la salle de lecture et visites / CDU, signalétique / Formation des lecteurs) - Services à distance (PEB / Renseignements à distance / Outils informatiques) - Communication, animations, expos (Mise à jour du site Internet, Expositions)	5 postes cat A : 4 cat C : 1 + roulements en service public

Des créations de postes sont prévues pour compléter l'équipe.

Des missions transversales complètent les différents services :

- Formation
- Système informatique, veille, administration Loris, réseau Archimed
- Politique documentaire
- Plan de développement des collections
- Cadist, pôle associé

Le suivi des conventions Cadist et pôle associé est donc considéré à juste titre comme une mission transversale. Il s'agit bien de coordonner les acquisitions, le signalement, la conservation et la communication des documents relevant de ces conventions. La mise en place d'un véritable suivi exige une bonne coordination de l'équipe et l'implication de tous les services ; les missions transversales de suivi des conventions Cadist et pôle associé doivent également s'articuler avec les autres missions transversales que sont la politique documentaire et le plan de développement des collections.

Le fait toutefois que la responsabilité du Cadist et du pôle associé soient dissociées imposeront, là encore, concertation et collaboration pour maintenir la cohérence des deux axes.

1.4.3. Budget

Le budget de la bibliothèque est pris en charge par l'INRP. L'Etat y ajoute toutefois une subvention annuelle de 15 000 € de 2003 à 2006, pour la modernisation de la bibliothèque. Une aide de la Sous-direction des bibliothèques est également prévue soit en l'incluant dans un marché global, soit sous forme de subvention d'action spécifique, pour la conversion des fichiers papier de la bibliothèque de 1950 à 1970 en fichiers informatiques.

Prévision de l'évolution des budgets de la bibliothèque de 2003 à 2006 : (en Euros)

2003	2004	2005	2006
750 000 (y compris déménagement)	328 000	328 300	328 300

Part de la conservation et des acquisitions dans le budget : (prévisions en Euros)

	2003	2004	2005	2006
Conservation	100 000	40 000	40 000	40 000
Acquisitions	170 000	160 000	160 000	160 000

1.4.4. Circuit du document

1.4.4.1. Entrées documentaires

Les entrées documentaires comprennent les acquisitions, les dons, les échanges, et le dépôt légal.

Les acquisitions de monographies sont réalisées pour l'essentiel par deux acquéreuses, dont l'une est davantage spécialisée dans les acquisitions d'ouvrages anglophones, et l'autre dans les acquisitions d'ouvrages en français et autres langues romanes (espagnol, italien, portugais). Les chercheurs peuvent faire des suggestions d'achats par courrier électronique. Ces suggestions sont toujours satisfaites. Il n'existe pas de plan de développement des collections validé qui précise la répartition thématique des budgets d'acquisition.

Les dons sont des apports importants dans les collections de l'INRP, ainsi que les échanges de publications avec d'autres organismes de recherche ou d'information, français et étrangers. L'institut reçoit ainsi 98 titres de périodiques en don, et 27 titres de périodiques en échange de ses propres publications, dont 15 titres

étrangers provenant de Cuba, d'Espagne, du Brésil, d'Italie, de Suisse, de Grèce, du Vénézuéla, du Sénégal et du Portugal.

Enfin, la bibliothèque est attributaire depuis 1926 du dépôt légal des manuels scolaires. Dans les années 1990, ce dépôt s'est élargi aux publications parascolaires et aux ouvrages traitant de l'enseignement et de l'éducation. Le dépôt légal transite par le CTLES (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur). Il s'agit d'un dépôt très important en volume : plus de mille ouvrages par an, ce qui n'est pas sans exiger un important travail de catalogage.

1.4.4.2. *Réception et cotation, catalogage*

Les ouvrages sont réceptionnés par les acquéreuses. Elles font également la cotation des ouvrages destinés à la salle de lecture. La cotation s'effectue à partir du plan de classement régulièrement mis à jour et basé sur la classification décimale universelle (CDU), avec des adaptations suivant les domaines d'étude abordés. Le catalogage est ensuite effectué par le service correspondant (4 personnes). Les documents sont signalés dans le catalogue local de l'INRP, également accessible sur le site Internet de l'INRP et dans le Sudoc.

Toutefois, un grand nombre de documents n'est pas catalogué ou nécessite une conversion rétrospective. Il s'agit de :

- la plupart des manuels scolaires reçus par le dépôt légal : leur catalogage est prévu pour 2005 dans le SUDOC
- les monographies entrées entre 1950 et 1970 : la conversion rétrospective des fichiers papiers est entamée et doit se poursuivre en 2005
- les ouvrages du « catalogue noir », traités entre 1879 et 1950 et dont les notices sont présentées en continu dans des classeurs : un chantier de numérisation ou de saisie informatique est à l'étude.

1.4.4.3. *Communication*

Les ouvrages exclus du prêt soit appartiennent aux fonds anciens, soit ne sont disponibles qu'en un unique exemplaire, soit sont issus du dépôt légal. Les périodiques sont tous exclus du prêt. Les lecteurs ont la possibilité de faire des photocopies des documents dans la salle de lecture, ainsi que de faire des impressions à partir des postes informatiques.

1.4.4.4. *Conservation, désherbage*

De par ses missions Cadist et Pôle associé, la bibliothèque a une politique de conservation exhaustive. Toutefois, les nombreux doublons et les ouvrages éloignés des domaines de travail de l'INRP doivent faire l'objet d'un désherbage. Il n'existe pas encore de politique de désherbage validée sous une forme écrite, et le personnel lié aux magasins est très pris par ses tâches quotidiennes. Le sujet devrait être prochainement évoqué lors de la constitution de groupes de travail thématiques.

1.4.5. *Services au public*

La bibliothèque est ouverte 54 heures par semaine : du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures, et le samedi de 9 heures à 13 heures. Pendant l'été toutefois, la BIU assurant l'accueil pour tout le bâtiment, la bibliothèque de l'INRP se voit contrainte d'appliquer les mêmes horaires restreints –du lundi au vendredi de 13 à 18 heures. Cette réduction des horaires d'ouverture va à l'encontre des missions Cadist et pôle associé de la bibliothèque dans la mesure où elle limite l'accès aux collections. Cela est d'autant plus regrettable qu'un certain nombre de chercheurs en sciences de l'éducation mènent en parallèle des heures d'enseignement et leur activité de recherche⁸ pendant l'année scolaire et apprécient donc tout particulièrement de pouvoir mettre à profit la période d'été où ils sont entièrement déchargés de cours pour poursuivre leurs recherches. L'accueil, le renseignement du public, les prêts et les retours de documents sont assurés en banque de prêt par des équipes de deux membres du personnel qui changent toutes les deux heures. Toutes les catégories de personnel participent au service public en salle.

Des visites de la bibliothèque ont été proposées en début d'année universitaire aux étudiants en sciences de l'éducation de Lyon. Ces visites sont assurées par les membres du personnel qui se portent volontaires.

Des animations ou des événements ponctuels ont été mis en place ou sont en cours d'organisation: conférences des « mercredis de la bibliothèque », biennale de l'éducation, exposition sur l'histoire de l'enseignement du dessin en préparation avec le musée de l'éducation

⁸ Il s'agit des chercheurs dits « associés ».

Le service du Prêt entre bibliothèques propose l'envoi d'ouvrages et la photocopie d'extraits ou d'articles. La plupart des demandes émanent d'IUFM et de Bibliothèques universitaires.

Les statistiques du PEB demeurent modestes, mais elles vont croissant :

Septembre 2003	62 demandes
Octobre 2003	70
Novembre 2003	48
Décembre 2003	Pas de statistiques (fermeture de la bibliothèque pendant 2 semaines)
Janvier 2004	102
Février 2004	153
Mars 2004	110

Le délai de traitement est très majoritairement inférieur à 4 jours.

Le service de renseignement à distance permet aux lecteurs de demander une orientation bibliographique ou de faire des demandes spécifiques. Les demandes peuvent être faites par courrier, fax, ou courrier électronique. Ce type d'information est toutefois davantage demandé en salle de lecture qu'à distance.

1.4.6. Ressources informatiques, site Internet

La bibliothèque a été informatisée au milieu des années 1990. Elle fonctionne actuellement avec le SIGB Loris, produit par la société Ever. Des séances de formation du personnel ont eu lieu début 2004 et un ingénieur d'étude est chargé d'administrer le SIGB. La bibliothèque dispose par ailleurs de pages web sur le site Internet de l'INRP, accessibles via la page d'accueil.

Informations et services offerts sur les pages web de la bibliothèque :

Intitulé	Contenu
Accès	<ul style="list-style-type: none"> • Adresse et horaires • Conditions d'accès
Présentation générale	<ul style="list-style-type: none"> • Historique • Les fonds
Collections	<ul style="list-style-type: none"> • Catalogue (consultation + accès au Sudoc) • Présentation du catalogue • Périodiques électroniques (liste alphabétique + possibilité de recherche avec le moteur de Swetswise si login ou adresse IP) • Bases de données (liste alphabétique) Signets (rubrique en construction)
Services	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignements (contacts pour renseignement à distance) • PEB (contacts) • Contacts (responsables de services)
Actualité	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes et dates des conférences organisées à la bibliothèque

L'ergonomie de ces pages doit être prochainement améliorée dans le cadre de la refonte du site web de l'INRP.

Par ailleurs, le service de veille scientifique de l'INRP propose également des services documentaires sur ses pages web.

Services offerts sur les pages web de la veille scientifique :

Actualité	<ul style="list-style-type: none"> • Actualité des revues françaises et étrangères (sommaires) • Actualité des livres • Agenda : événements en France, en Europe, dans le reste du monde, archives des événements passés, appels d'offre • Rapports officiels, études en français • Etudes internationales
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Equipes de recherche françaises • Thèses en éducation (notices bibliographiques et résumés) • Revues sur le web • Boîte à outils (signets électroniques, textes de référence) • Dossiers de la veille (dossiers thématiques qui recensent recherches sur un thème et font le point sur ce thème) • Entretiens de la veille (débat : annonce et inscription, texte des interventions)

Il est essentiel que les liens entre la veille scientifique et la bibliothèque soit plus étroits : des renvois vers la bibliothèque dans l'actualité des livres et des revues de la veille pour les titres disponibles pourraient par exemple être envisagés, des renvois vers le site de la veille depuis les pages de la bibliothèque pourraient l'être également.

La réflexion doit donc se poursuivre pour améliorer la visibilité de la bibliothèque et la valorisation des collections sur le site Internet de l'INRP.

1.5. Collections

Les collections de la bibliothèque sont constituées d'environ 600 000 documents, dont 5 000 titres de périodiques. La salle de lecture propose 30 000 ouvrages en libre accès, le reste des collections étant conservé en magasin. Concernant les monographies, il s'agit soit de documents primaires en éducation (manuels scolaires et guides de l'enseignants, ouvrages parascolaires, programmes, rapports de jurys de concours) soit de documents secondaires de niveau recherche (essais, synthèses de recherches en éducation).

Les domaines d'étude couverts touchent en premier lieu à l'éducation, l'enseignement et la pédagogie, et en second lieu à toutes les disciplines qui peuvent y être liées : sociologie, psychologie, économie, politique, histoire, sciences du langage, etc.

Les fonds historiques de la bibliothèque sont considérables :

- 20 000 livres antérieurs à 1800
- revues pédagogiques françaises et étrangères du XVIIIème siècle à nos jours
- textes législatifs et réglementaires français et étrangers sur l'enseignement
- livres de prix du XIXème siècle
- plus de 80 000 manuels scolaires français reçus par dépôt légal depuis 1926
- dons d'enseignants et de pédagogues et diverses monographies en éducation

Toutefois, l'accroissement des collections au fil du temps a obéi à des logiques successives différentes :

- de la création aux années 1950 : acquisitions plutôt bien centrées sur l'éducation et la pédagogie, avec une préférence pour l'axe historique
- des années 1950 aux années 1970 : acquisitions encyclopédiques, assez désordonnées
- des années 1970 aux années 1990 : acquisitions peu nombreuses (peu de crédits)
- des années 1990 à aujourd'hui : davantage de crédits, et recentrage des acquisitions sur les champs de la recherche en éducation

1.6. Publics

Cinq catégories d'utilisateurs sont amenées à recourir aux collections de la bibliothèque :

- des chercheurs et enseignants-chercheurs
- des formateurs et stagiaires d'IUFM
- des personnels d'encadrement
- des enseignants en poste dans le premier et le second degré
- des utilisateurs ponctuels (journalistes, parents d'élèves, etc.)

Une évaluation prospective de ces publics est évoquée comme souhaitable dans la programmation du volet documentaire du contrat d'établissement, d'autant plus que la nouvelle localisation de la bibliothèque impose de redéfinir ces publics en prenant en compte le contexte local : le caractère excentré et la nouveauté de l'implantation de la bibliothèque limite encore le nombre d'étudiants de 2^{ème} cycle, toutefois le manque de places de travail dans les bibliothèques universitaires lyonnaises amènera probablement ce public à fréquenter de plus en plus la bibliothèque de l'INRP.

1.7. Partenariats

Dans le contexte actuel de transition géographique de la bibliothèque, il s'agit de repenser la politique documentaire en fonction de la nouvelle carte des ressources qui l'entourent. Outre les partenariats à mettre en place avec les bibliothèques qui partagent les locaux de Gerland –BIU⁹ de Lettres et sciences humaines des universités Lyon 2 et Lyon 3 ; bibliothèque de l'ENS-LSH¹⁰-, d'autres possibilités de rapprochements sont évoquées par Emmanuel Fraisse, directeur de l'INRP, avec l'ENSSIB (Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) et avec l'Agence nationale contre l'illettrisme. Des partenariats avec l'IUFM de Lyon seront évidemment souhaitables, ainsi qu'avec l'université Lyon 2 qui propose une filière sciences de l'éducation à partir de la licence.

Par ailleurs, « l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation envisage de mettre en place un plan de conservation partagée des périodiques en éducation dans lequel la bibliothèque de l'INRP constituerait le pôle de référence. Inversement, de nombreux documents de la bibliothèque ne concernent pas l'éducation : le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) pourrait bientôt en décharger l'INRP, sous réserve que ses services soient ouverts aux bibliothèques situées hors d'Ile-de-France. »¹¹

La collaboration documentaire avec le Musée de l'Education doit enfin permettre d'affiner la répartition des collections de l'INRP : de nombreux livres de prix conservés à Rouen pourraient ainsi venir compléter les collections de la

⁹ BIU : Bibliothèque inter-universitaire

¹⁰ ENS-LSH : Ecole normale supérieure Lettres et sciences humaines

¹¹ INRP. *Programmation du volet documentaire du contrat d'établissement*. 2002

bibliothèque, tandis que les travaux d'élèves présents à Lyon trouveraient davantage leur place au sein du musée.

1.8. La carte documentaire régionale et nationale en sciences de l'éducation

La prise en compte des autres établissements proposant de la documentation en éducation sur le plan régional et national doit également permettre à l'INRP de se situer en tant que centre de ressources de niveau 4 à 5 sur l'échelle du conspectus¹².

<i>Etablissement</i>	<i>Publics-cible</i>	<i>Niveau de la documentation d'après le conspectus</i>
BNF	Acteurs et usagers du système éducatif Etudiants, chercheurs	Recherche : niv 4-5
Universités proposant des cursus en sciences de l'éducation	Etudiants 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle, chercheurs	1 ^{er} et 2 ^{ème} cycles : niv 2-3 3 ^{ème} cycle : 4
SCEREN-CNDP	Acteurs et usagers du système éducatif	Niv 1 à 3
IUFM	Acteurs et usagers du système éducatif Candidats aux concours de l'enseignement	Niv 1 à 3
Ressources au plan local (Lyon, région Rhône-Alpes)		
Université Lyon 2	Etudiants niveau master Chercheur	Niv 2 à 4
ISPEF ¹³ (Lyon 2)	Etudiants niveau licence, master, acteurs du système éducatif	Niv 3-4
FORSE ¹⁴	Etudiants, acteurs du système éducatif, enseignants (campus numérique)	Ressources en ligne : textes généraux, signets
IUFM de Lyon	Acteurs du système éducatif Candidats aux concours de l'enseignement	Niv 1 à 3
CRDP Rhône-Alpes	Acteurs du système éducatif	Niv 1 à 3
CDDP Rhône	Acteurs du système éducatif	Niv 1 à 3

¹² Le conspectus est un outil d'évaluation du niveau intellectuel des collections de bibliothèques académiques.

Voir : IFLA. *Guidelines for a collection development policy using the conspectus model*. 2001, p. 6. Disponible sur Internet : < <http://www.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-e.pdf>>. Niveau 0 : hors collection ; Niveau 1 : Niveau minimal d'information ; Niveau 2 : niveau d'information de base (collège, lycée) ; Niveau 3 : 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires ; Niveau 4 : niveau recherche ; Niveau 5 : exhaustivité dans le domaine. Voir aussi sur le sujet : GIAPICCONI, Thierry. *Avenir du conspectus poldoc : journée d'étude organisée par le groupe Poldoc*. 17 mars 2000, Villeurbanne. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/prod/je2000/3giappiconi.htm>>

¹³ ISPEF : Institut des Sciences et Pratiques d'Education et de Formation

¹⁴ FORSE : Formations et ressources en sciences de l'éducation

2. L'INRP attributaire du dépôt légal : problématiques actuelles

2.1. Un contexte de réforme

Le décret 93-1429 du 31 décembre 1993¹⁵ contraint les éditeurs français à déposer quatre exemplaires de chaque document qu'ils publient à la Bibliothèque nationale de France. Ces quatre exemplaires sont ensuite répartis comme suit :

- Le premier exemplaire entre dans les collections de la BNF
- Le second est conservé dans la collection de sécurité de Marne-La-Vallée
- Le troisième est orienté par le biais du CTLES¹⁶ vers des bibliothèques de recherche
- Le quatrième transite par le service des dons et échanges

Attributaire du dépôt légal depuis 1926, la bibliothèque de l'INRP reçoit par le CTLES des manuels scolaires, des publications parascolaires et depuis quelques années des ouvrages traitant de l'enseignement et de l'éducation. Ce dépôt représente un volume important –environ 1 000 ouvrages en 2003, ainsi que 28 titres de périodiques- et une charge de travail considérable en terme de traitement bibliographique. Le catalogage des manuels scolaires a pris un retard important : environ 50 000 volumes seront traités par une société prestataire dans le cadre d'un chantier de rétrocatalogage qui s'engage en juillet 2004.

Les manuels scolaires représentent toutefois des fonds très importants dans le cadre de la politique documentaire de la bibliothèque : ce sont en effet des sources primaires essentielles pour la recherche en histoire de l'éducation. Ils ont donc pleinement vocation à être conservés à l'INRP.

Cette attribution pourrait être remise en cause dans le cadre de la réforme actuellement en cours du dépôt légal éditeur. Les articles L131-1 à L133-1 du Code du patrimoine paru en 2004 réaffirment et précisent l'obligation de dépôt légal, mais les décrets d'application de ces textes ne sont pas encore parus. On sait qu'il est question de restreindre l'obligation de dépôt pour les éditeurs à deux

¹⁵ Texte du décret disponible sur le site Légifrance : <<http://www.legifrance.gouv.fr/>>

¹⁶ CTLES : Centre technique du livre de l'enseignement supérieur

exemplaires au lieu de quatre. Deux hypothèses seraient alors envisageables pour l'INRP :

- En première hypothèse, l'INRP resterait attributaire du deuxième exemplaire pour les manuels scolaires et le parascolaires –avec peut-être une redéfinition plus précise de l'attribution pour les ouvrages en éducation. La bibliothèque conserverait alors sa fonction de bibliothèque de référence dans le domaine.
- En seconde hypothèse, l'INRP perdrait son dépôt légal. La politique documentaire de l'établissement serait dans ce cas à repenser radicalement.

Les évolutions de la législation sur ce sujet seront suivies très attentivement par l'équipe de la bibliothèque et pourraient avoir une forte incidence sur l'objectif d'exhaustivité qu'impliquent les missions Cadist et Pôle associé de l'établissement.

2.2. Communication des documents issus du dépôt légal

La double obligation de diffusion de l'information et de conservation des documents liée aux conventions Cadist et pôle associé impose par ailleurs une réflexion sur la politique à adopter pour la communication au public des documents issus du dépôt légal.

Les choix opérés actuellement sont les suivants :

Type de document	Localisation	Communication
Manuels scolaires	Tous en magasin	Consultation sur place sur une table à proximité de la banque de prêt. Pas de prêt. Rangement immédiat en magasin après consultation.
Ouvrages parascolaires	En magasin	Consultation sur place. Pas de prêt.
Ouvrages traitant d'éducation : Si deux exemplaires (1 dépôt légal et 1 acquisition)	Exemplaire DL ¹⁷ en magasin. Exemplaire non-DL en libre-accès	Exemplaire DL exclu du prêt Exemplaire non-DL empruntable
Si un seul exemplaire (DL)	Exemplaire DL en magasin	Exemplaire DL exclu du prêt

Cette organisation n'est toutefois pas suivie à la lettre pour tous les ouvrages . Le statut de consultation du document est décidé par les acquéreurs, qui font parfois le

¹⁷ DL : abréviation pour Dépôt Légal

choix de mettre à disposition en libre-accès des ouvrages issus du dépôt légal, notamment lorsqu'il s'agit de documents de niveau recherche récents que dont la bibliothèque ne possède pas de deuxième exemplaire. Des dérogations à l'exclusion du prêt sont également pratiquées pour certains documents.

3. L'INRP, Cadist et pôle associé

La bibliothèque de l'INRP est à la fois Cadist et pôle associé de la BnF. Cette double fonction reflète bien sa mission de bibliothèque de référence dans son domaine et la volonté politique de faire de l'INRP un établissement incontournable de la recherche en éducation. Toutefois, la délocalisation de l'INRP a quelque peu mis un frein au suivi et au développement de ces deux conventions.

3.1. Le réseau Cadist

Créés depuis 1980, les CADIST (Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique) sont des centres nationaux dépendants du Ministère de l'Éducation nationale et de la recherche destinés à constituer des fonds de recherche d'un niveau d'excellence dans les domaines ou disciplines qui leurs sont attribués.

Les problématiques actuelles des Cadist sont liées à la part croissante de la documentation électronique dans les ressources utilisées par les chercheurs. L'uniformisation croissante des abonnements à ce type de documentation contribue à mettre en question la spécificité des Cadist, et son coût implique d'opérer des sélections¹⁸ qui vont à l'encontre d'une mission d'exhaustivité.

3.2. Le réseau des pôles associés de la BnF

Les pôles associés de la BnF ont leur origine dans le projet même de création d'une très grande bibliothèque, dès 1988. Dans un article du Bulletin des bibliothèques de France¹⁹, Mireille Bousquet, Noémie Lesquins et Caroline

¹⁸ FARGUPELL, Montserrat ; KLEB, Claudine. *Etablir un plan rationnel de désabonnement de périodiques : l'exemple du Cadist des sciences de la terre*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 2000, t. 45, n°5, p. 108-117

¹⁹ BOUSQUET, Mireille ; LESQUINS, Noémie ; WIEGANDT, Caroline. *La place de la bibliothèque nationale dans les réseaux nationaux d coopération : bilans et perspectives*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 2003, t. 42, n° 2, p. 24-31

Wiegandt rappellent que la création des pôles associés s'est réalisée avec « *un double objectif d'aménagement du territoire et de complémentarité documentaire* ». Il s'agissait de développer des coopérations sous une forme contractuelle, d'une part avec les grandes bibliothèques de province en matière de patrimoine national, et d'autre part avec les bibliothèques universitaires ou d'établissements de recherche en matière de collections courantes spécialisées. Dès 1991, le pôle associé est défini comme « *un ensemble documentaire organisé autour d'un site géographique cohérent, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, s'efforçant de développer une spécialisation en renforçant ses collections en harmonie avec celles de la Bibliothèque de France*²⁰ ».

Le décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la BnF prévoit dans son article 2 du décret que la BnF « *coopère avec d'autres bibliothèques et centres de recherche et de documentation français ou étrangers, notamment dans le cadre des réseaux documentaires* ». L'article 3 précise que la BnF peut : « *coopérer, en particulier par la voie de conventions(...), avec toute personne publique ou privée, française ou étrangère, et notamment avec les institutions qui ont des missions complémentaires des siennes ou qui lui apportent leur concours*²¹ ».

Les pôles associés de la BnF constituent ainsi depuis 1994 un réseau de coopération documentaire lié aux collections de la BnF. Il y en a actuellement 73, répartis en trois groupes suivant la forme de coopération choisie :

- Les pôles associés de partage documentaire, qui peuvent obtenir une subvention pour l'acquisition de documents en complémentarité avec les collections de la BnF
- Les pôles associés « label » qui sont reconnus par la BnF comme des pôles d'excellence documentaire dans des domaines scientifiques très spécifiques. Ils fixent avec la BnF les formes de coopération nécessaires pour structurer la conservation ou la valorisation de leurs collections. Cette forme de coopération est sans incidence financière.

²⁰ Etablissement public de la Bibliothèque de France, *Rapports des groupes de travail 1991*, nov. 1991, p. 198 [citation reprise de l'article cité ci-dessus]

²¹ Décret n° 94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France, J.O. n° 2 du 4 janvier 1994

- Les pôles associés pour la collecte du dépôt légal imprimeur : ce sont essentiellement de grandes bibliothèques municipales en province, qui ont une vocation patrimoniale.

La bibliothèque numérique Gallica et le Catalogue collectif de France ont été des outils privilégiés de développement du réseau. Le suivi et l'évaluation des coopérations est assuré au sein de réunions de travail annuelles ainsi que par l'échange de listes d'acquisitions et les contacts réguliers des acquéreurs.

Les pôles associés s'engagent sur trois points principaux :

- le développement de leurs collections dans un domaine spécifique complémentaire des fonds de la BnF
- le traitement intellectuel et matériel des documents, et leur signalement dans le Catalogue Collectif de France
- la mise à disposition des documents pour les chercheurs, sur place et à distance

A travers ces coopérations, la BnF vise à étendre l'exhaustivité de ses collections de niveau recherche, tant anciennes que courantes. Il s'agit donc pour les pôles associés d'acquérir des antiquariats pour la mise à niveau de leurs collections, ainsi que des ouvrages courants, en particulier étrangers.

Les problématiques actuelles des pôles associés sont liées aux enjeux de la numérisation des documents patrimoniaux ou scientifiques d'une part, et à la réforme en cours du dépôt légal d'autre part²².

La bibliothèque de l'INRP est devenue pôle associé de partage documentaire de la BnF en 1996. Depuis 2002, la convention n'a pas été renouvelée et la subvention destinée aux acquisitions n'a pas été versée par la BnF. Les difficultés d'organisation et de suivi des actions engagées sont essentiellement liées au contexte de délocalisation de l'INRP. Aujourd'hui, dans la double perspective d'une nouvelle implantation en région et de l'affirmation de la bibliothèque comme centre documentaire de référence, la renégociation de cette convention apparaît comme un enjeu primordial.

²² Ces thèmes ont été débattus lors de 8^{ème} journées des pôles associés qui se sont tenues les 1^{er} et 2 juillet 2004 à la BnF. Le texte des différentes communications sera mis à disposition sur le site de la BnF prochainement.

3.3. Des enjeux différenciés et complémentaires

La réflexion globale sur la politique documentaire de la bibliothèque doit prendre en compte ses missions Cadist et pôle associé et les articuler. Davantage axé sur la diffusion de l'information, le Cadist doit proposer des documents qui reflètent l'état actuel de la recherche sur son domaine au niveau international. Il acquiert donc en priorité des documents étrangers et très récents. Le pôle associé a des missions proches mais qui se doublent d'un objectif de complémentarité avec les collections et les missions de la BNF : il s'agit de refléter l'état actuel de la recherche mais aussi de conserver les documents qui en reflètent les états successifs, et ce dans des domaines relativement restreints qui seront définis dans la convention. Les acquisitions peuvent donc concerner des documents courants et des antiquariats.

Tableau comparatif des missions et obligations de l'INRP liées aux conventions Cadist et Pôle associé :

	CADIST	POLE ASSOCIE
<i>Première convention INRP</i>	1991	1996 Dernière convention : 2000-2002
<i>Objectif</i>	Centre d'excellence et de recours Exhaustivité	Pôle d'excellence documentaire
<i>Missions</i>	Diffusion de l'information de niveau recherche	Compléter les collections de la BNF de niveau recherche, diffuser et conserver ces documents
<i>Montant de la subvention,</i>	16 000 € en 2003 (environ 5 000 € pour les monographies, 11 000 € pour les périodiques)	15 000 € en 2000
<i>Affectation de la subvention</i>	Acquisitions Frais liés à la fonction Cadist (dans la limite de 10 % du montant)	Acquisitions
<i>Types de documents concernés</i>	- Documents étrangers dans les domaines liés aux sciences de l'éducation - Littérature grise	<ul style="list-style-type: none"> • Monographies et périodiques dans les domaines suivants : - enseignement autre que général (enseignement technique, agricole ou privé) - enseignement supérieur (organisation et développement) notamment sur le plan européen et francophone - formation professionnelle, continue ou par alternance Suivant les thèmes : documentation administrative, rapports, programmes, statistiques, colloques, etc. <ul style="list-style-type: none"> • Outils bibliographiques sur cédérom
<i>Niveau</i>	Niveau scientifique, niveau recherche	Niveau recherche

<i>Signalement des collections</i>	Dans le SUDOC	- dans le CCFR (SUDOC) - participation au RNBCD ²³
<i>Fourniture de documents</i>	- Chaque jour ouvrable, toute l'année avec une continuité du service. - PEB : fourniture dans les 24 heures (possibilité de différer ou de refuser, soit si le Cadist n'est pas la seule localisation du documents, soit si le document est rare ou précieux)	- PEB le plus possible. - Droits acquis sur les cédéroms pour communiquer les extractions. - Priorité à la BNF pour la fourniture de documents
<i>Services</i>		Fourniture de listes bibliographiques sur profil dans les thématiques définies si demande d'un utilisateur de la BNF
<i>Evaluation</i>	Bilan annuel dans le cadre de l'ESGBU ²⁴ : utilisation de la subvention, données statistiques sur le Cadist, évolution du coût de la documentation	Evaluation annuelle autour du 15 novembre : bilan financier et de politique documentaire qui sert de base pour la subvention de l'année suivante

La comparaison fait apparaître que les deux conventions se recoupent et se complètent de façon logique, par le biais d'exigences communes d'excellence documentaire et de fourniture de documents rapide et efficace. L'accent doit clairement être mis sur les collections de niveau recherche et à contenu scientifique. Toutefois, l'exigence d'exhaustivité liée à la fonction Cadist est moins affirmée dans la convention Pôle associé qui est avant tout une charte de partage documentaire entre les collections de la BNF et celles de l'INRP.

Si l'INRP souhaite aujourd'hui réactiver son partenariat avec la BNF, c'est donc essentiellement pour affirmer et renforcer sa fonction de bibliothèque de référence au service des publics chercheurs. Les interlocuteurs privilégiés de la BNF au sein de l'INRP sont de toute évidence Monsieur Marcerou, directeur de la bibliothèque, et Madame De Lagarde, responsable des entrées et du traitement documentaire. Mes fonctions consisteront à assurer le suivi quotidien de la convention tant sur son contenu documentaire que sur le plan concret de la dépense de la subvention. Il

²³ RNBCD : Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation, géré par la BNF. Disponible sur Internet : < http://www.ccf.fr/bnf.fr/rnbcd_visu/apropos0.htm >

²⁴ ESGBU : Enquête Statistique Générale auprès des Services documentaires. Enquête annuelle réalisée par le Ministère de l'Education nationale et de la Recherche auprès des établissements d'enseignement supérieur.

s'agira de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation mais aussi des outils de liaison au sein de l'équipe et en direction de ma hiérarchie.

En terme d'objectifs, la renégociation de la convention doit tend en premier lieu à redéfinir les liens entre la BNF et l'INRP. Elle doit également permettre à la bibliothèque de l'INRP d'acquérir une meilleure visibilité auprès du public des chercheurs en éducation.

Partie 2 : Le cadre de la renégociation

1. Le positionnement respectif des acteurs de la convention

Le projet de renégociation de la convention a permis de reprendre contact avec les responsables à la BNF de la coopération documentaire et du département sciences de l'éducation. La reprise de contact s'est d'abord traduite par des échanges de courriers électroniques qui ont permis d'identifier les interlocuteurs pertinents à la BNF, puis par une invitation de l'INRP aux 8èmes journées des pôles associés de la BNF qui se sont tenues à Paris les 1^{er} et 2 juillet 2004, et enfin par une première réunion INRP/BNF à la BNF le 7 juillet 2004. A l'issue de cette réunion, le projet de renégociation de la convention pôle associé s'oriente vers une coopération documentaire à trois niveaux : d'une part, un partage des acquisitions dans des domaines thématiques précis, d'autre part une réflexion sur la complémentarité ou la redondance des collections de périodiques des deux établissements, enfin un travail sur le signalement et la conservation des fonds anciens de manuels scolaires.

La BNF se positionne dans ces domaines d'action comme partenaire financier et technique de l'INRP. Les collections en éducation de la BNF, relativement exhaustives sur le plan de l'édition française grâce au dépôt légal, sont en revanche lacunaires sur le plan des éditions étrangères. C'est donc essentiellement sur ce point que la coopération est un atout pour la BNF. Pour l'INRP, d'autre part, l'apport financier qu'implique la convention est un avantage pour compléter ses collections étrangères et pour confirmer son rôle de bibliothèque de référence,

également sous-tendu par sa fonction Cadist. L'apport technique proposé par la BNF pour le signalement et la conservation des manuels scolaires est un axe de coopération a priori également profitable pour l'INRP.

La réflexion sur le contenu exact des secteurs d'acquisition définis par la convention et sur les modalités de coopération pour les périodiques et les manuels scolaires sont en outre l'occasion pour l'INRP d'entamer une réflexion sur sa politique documentaire : la rédaction d'un plan de développement des collections de l'INRP a d'ailleurs été fortement conseillée par les responsables de la BNF lors de la réunion du 7 juillet 2004.

La convention pôle associé définit l'INRP comme un partenaire privilégié de la BNF et implique donc une meilleure visibilité pour sa bibliothèque, tout d'abord auprès des chercheurs qui fréquentent la BNF, prioritaires pour le fourniture de documents par le biais du PEB, et à qui la bibliothèque de l'INRP pourra être présentée comme bibliothèque de référence lors d'un entretien-conseil dans le cadre de leurs recherches documentaires au rez-de-jardin.

L'amélioration de la visibilité de la bibliothèque de l'INRP en tant que bibliothèque de référence devra également passer par une réflexion sur le contenu de ses pages web. De nombreux pôles associés mentionnent leur statut sur leur site ou leur portail Internet en expliquant parfois ce que cela implique sur le plan de leur valeur documentaire²⁵. La bibliothèque de l'INRP mentionne cette fonction dans ses pages web, dans une rubrique intitulée « Les fonds ». Toutefois, aucune définition de l'expression « pôle associé » n'est donnée, et aucun détail sur le contenu de la convention n'est précisé. Il en est de même pour le Cadist.

²⁵ Sur 44 sites Internet d'établissements pôles associés label et de partage documentaire explorés, 28 mentionnent leur fonction pôle associé, soit dès la page d'accueil, soit dans la présentation de la bibliothèque ou des collections, soit dans une rubrique dédiée au Cadist. (recherche effectuée à partir de la liste des pôles associés disponible sur le site de la BNF : < <http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/intropol.htm> >

2. Les interlocuteurs

Plusieurs courriels ont été nécessaires entre janvier et mai 2004 pour repérer les personnes-ressources à contacter à la BNF pour la relance de la convention de l'INRP. Il s'agit essentiellement des cinq personnes suivantes :

	Fonction
Mme Valérie TESNIERE	Directeur du département de la Coopération
Mme Catherine JOULIE	Secrétariat du département de la Coopération
Mme Anne-Marie BLANCHENAY	Chargée de mission pour les pôles associés de partage documentaire
Mme Geneviève VOITEL	Responsable du Service Philosophie Religions Sciences de l'homme
Mme Bénédicte LAURAS	Responsable d'acquisitions en psychologie et sciences de l'éducation

A l'INRP, trois personnes sont directement concernées par la renégociation de la convention :

M. Philippe MARCEROU	Directeur de la bibliothèque de l'INRP et correspondant du pôle associé
Mme Sabine de Lagarde	Responsable des Entrées et du Traitement documentaire
Melle Delphine Coudrin	Chargée du suivi et de la coordination de la fonction pôle associé

La mise en forme écrite de la convention sera négociée essentiellement au niveau de Mesdames Tesnière et Voitel pour la BNF et de M. Marcerou et Mme De Lagarde pour l'INRP.

Le suivi de la convention sera davantage du ressort de Mmes Blanchenay et Lauras pour la BNF, de Mme De Lagarde et de moi-même pour l'INRP.

Sont également indirectement concernés à l'INRP:

M. Patrick ODENT-ALLET	Responsable du service des périodiques
Mme Françoise BERNARDI	Responsable de la conservation et de la numérisation
Mme Julie TEMMEM	Responsable d'acquisitions en langue anglaise
Mme Gabrielle VITALI	Responsable d'acquisitions en langue française et en langues romanes
Mme Jacqueline CHAYNES	Chargée de la coordination de la fonction cadist

On voit bien que la nature transversale de la fonction pôle associé impose un travail de coordination de l'équipe. Les responsables d'acquisitions et du service des périodiques seront des interlocuteurs particulièrement importants pour le suivi et le respect des engagements pris dans la convention. Ils permettront également d'alimenter la réflexion sur les thématiques définies dans cette dernière.

3. Le calendrier

Le calendrier de la renégociation de la convention est lié notamment aux contraintes budgétaires d'attribution et de versement de la subvention par la BNF.

2004	
Janvier à juin	Prises de contacts par courrier électronique auprès de la BNF. Un rendez-vous est fixé avec Madame Valérie Tesnière (Directrice du département de la coopération à la BNF) en juillet.
1 ^{er} et 2 juillet	Participation aux 8 ^{èmes} Journées des Pôles Associés
7 juillet	Première réunion de renégociation de la convention à la BNF
14 septembre	Réunion interne INRP pour définition des points à aborder le 14 octobre à la BNF
14 octobre	Réunion à la BNF pour élaboration du texte de la convention
2005	
Janvier	Signature de la convention
Mars-avril	Délégation des crédits.
Mars ? à fin octobre	Acquisitions
30 octobre	Etat provisoire des dépenses, à remettre pour le 30 novembre au plus tard.
Autour du 15 novembre	Réunion annuelle d'évaluation: justification de l'utilisation des crédits, rapport d'activité du pôle. Le montant de la subvention pour 2006 sera fixé par la BNF à l'issue de cette évaluation.
31 décembre	Etat récapitulatif définitif des dépenses, à produire pour le 30 janvier 2006 au plus tard.

4. Les contraintes de fonctionnement d'un pôle associé

Pour faire vivre et faire évoluer la coopération avec la BNF, le pôle associé doit rendre compte de l'utilisation de la subvention versée ainsi que du respect des engagements pris dans la convention.

4.1. Le versement de la subvention, le suivi des dépenses

Jusqu'en 2003, la subvention attribuée au titre du pôle associé était versée en deux tranches :

- une première tranche représentant 70 % du montant de la subvention était versé à la signature de la convention
- une deuxième tranche pour les 30 % restants était versée après fourniture d'un récapitulatif des dépenses effectuées au titre de la première tranche

Les établissements étaient tenus de fournir l'intégralité des factures de commandes de documents.

Depuis 2003, cette procédure est simplifiée : le versement de la subvention s'effectue en une seule fois, ce qui simplifie grandement la tâche des pôles associés, qui par ailleurs ne sont plus tenus de fournir toutes les factures.

Le document qui tient lieu de justificatif des dépenses faites au titre des acquisitions d'ouvrages est un état récapitulatif des dépenses²⁶. Il se présente sous la forme d'un tableau indiquant :

- l'objet de la commande
- le nom du fournisseur
- le montant facturé
- la date d'acceptation de la fourniture livrée (service fait)

Au niveau de l'établissement, un document interne plus détaillé peut-être produit comme dans le cas du pôle associé d'Aix-Marseille qui produit un mémoire où sont également détaillés le pays d'origine du document, la date de la facture et sa référence.

4.2. Evaluation documentaire

Le pôle associé rend compte annuellement du respect de la convention sur le plan documentaire à travers deux formes d'évaluation :

- Un rapport d'activité, document-type fourni par la BNF et rempli par chaque pôle associé. Il comprend les éléments suivants :

²⁶ *Etat récapitulatif des dépenses effectuées au titre de la subvention pour l'année XXX*. Modèle de document disponible dans le *Memento des procédures de gestion administrative et financière des conventions de pôle associé de partage documentaire*. Décembre 2001. Disponible sur Internet : <<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm>>

- descriptif des acquisitions du pôle (disciplines et types de documents)
- des données chiffrées sur la répartition du budget pour l'accroissement documentaire sur la thématique retenue (détail de l'origine des crédits, soit BNF, soit propres, soit Cadist, soit crédits pôle associé exceptionnels) et sur la répartition par discipline et par langue des acquisitions
- la description du logiciel et du format utilisés pour le traitement bibliographique
- un bilan sur la thématique du pôle associé (niveau atteint, articulation avec le Cadist, changements de politique documentaire souhaités)
- le descriptif des autres actions de coopération avec la BNF : objet de la subvention, modalités d'exécution, étapes réalisées, détail des dépenses, actions encore à réaliser, résultat des actions entreprises, signalement
- les statistiques de PEB de l'établissement, en particulier dans la thématique pôle associé
- un bilan général de la coopération menée pendant l'année avec la BNF et des orientations souhaitées pour l'année suivante

Certains éléments de ce rapport sont également exigés dans l'enquête annuelle générale²⁷ adressée aux bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur par la Sous-Direction des Bibliothèques du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : la nature des crédits (Cadist, propres, pôle associé) par exemple, mais aussi leur répartition par type de document et par langue, et les données du PEB.

- Une réunion avec les représentants du département de la coopération et des départements disciplinaires concernés à la BNF, qui permet un échange direct. Le rapport d'activité et l'état récapitulatif des dépenses servent de bases de discussion pour faire un point sur l'état de la coopération. Des suggestions peuvent être faites par la BNF, des demandes peuvent être formulées par l'établissement.

²⁷ ESGBU : enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur. Données de synthèse de l'enquête disponibles sur Internet : <<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>>

5. Expériences similaires dans d'autres établissements

Nous pouvons confronter le cas de l'INRP à l'expérience de trois autres pôles associés de la BNF. L'analyse de ces autres cas s'est révélée particulièrement riche pour envisager le suivi pratique et intellectuel de la future convention de l'INRP.

5.1. La Fondation Nationale des Sciences Politiques : une réflexion sur l'articulation Cadist / Pôle associé

Les collections de la Fondation Nationale des Sciences Politiques sont gérées par la direction des ressources documentaires de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris. La fondation est Cadist et Pôle associé en sciences politiques.

La politique documentaire de l'IEP²⁸ fait référence à ce double partenariat de l'établissement pour affirmer un objectif d'excellence documentaire.

On peut dégager des critères de réalisation de cet objectif :

Public	2 500 usagers extérieurs à l'institution (32% des abonnés actifs)
Niveau des collections	<ul style="list-style-type: none"> •Niveaux 3-5 du Conspectus •Place importante des langues étrangères (46,4% des collections)
Signalement des collections	<ul style="list-style-type: none"> •Catalogue informatisé des documents entrés depuis 1990 (intégration dans le catalogue en cours pour les autres documents). •Notices dans le catalogue pour les ressources électroniques. •Signalement des collections dans le Sudoc. •Recensement de thèses
Valorisation des collections	<ul style="list-style-type: none"> •Constitution de dossiers de presse depuis plus de 50 ans. •Projet de numérisation des dossiers de presse à l'étude. •Bibliographies, listes d'acquisitions sur le site web. •Dépouillement de revues.
Services	<ul style="list-style-type: none"> •PEB •Accès à des bases de périodiques en ligne
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> •Avec la BNF : participation au groupe de réflexion sur la classification Dewey pour le droit communautaire et le droit interne + acquisitions en science politique •Cadist en science politique •Partenariat étranger : association BESEDA²⁹

Un travail a été mené sur la complémentarité des attributions Cadist et Pôle associé : un tableau a été élaboré pour répartir les acquisitions sur chaque crédit en fonction des champs disciplinaires³⁰. Le tableau mentionne les classes Dewey

²⁸ *Bibliothèque de Sciences Po : Politique documentaire*. Octobre 2002, 7 p. Disponible sur Internet : <<http://www.sciences-po.fr/>>

²⁹ BESEDA : Bibliothécaires en Etudes Slaves Et Documentalistes Associés

³⁰ Document interne à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Services de documentation. 2002.

concernées, les intitulés des sous-champs disciplinaires, la nature des documents souhaités, leur niveau scientifique, leur langue et origine géographique ainsi que leurs limites chronologiques. Si les champs disciplinaires couverts par le cadist sont larges, les acquisitions liées au pôle associé concernent souvent des sous-champs plus spécifiques et des périodes chronologiques plus restreintes.

Un travail de ce type paraîtrait fort utile dans le cas de l'INRP, d'une part parce qu'il nécessiterait de faire un inventaire relativement détaillé des acquisitions réalisées jusqu'ici sur les crédits Cadist puis de mener une réflexion sur les orientations à adopter pour le futur, d'autre part parce qu'il permettrait de mettre en regard les champs d'acquisition Cadist et Pôle associé et constituerait ainsi un outil concret pour les acquéreurs.

5.2. L'ENSSIB: un exemple de coopération documentaire sur les périodiques

La bibliothèque de l'ENSSIB est pôle associé de la BNF pour les Sciences de l'information. La coopération, suivant la convention 2003³¹ qui lie les deux établissements, porte d'une part sur l'acquisition de périodiques étrangers dans trois domaines disciplinaires (informatique documentaire, gestion et économie du livre, gestion des services documentaire), et d'autre part sur la conversion rétrospective en langage XML des numéros du *Bulletin des Bibliothèques de France*³² pour permettre leur consultation intégrale en ligne. L'aide financière de la BNF porte donc sur ces deux points. Le partage documentaire sur les périodiques est affirmé comme une nécessité dans le rapport d'activité du pôle associé³³, eu égard à l'accroissement régulier du coût des abonnements de périodiques (24% d'augmentation pour les abonnements aux périodiques en ligne). Le taux de recouvrement entre les collections de la BNF et celles de l'ENSSIB est de 50%. D'autre part, la réunion d'évaluation du pôle a permis de souligner que la nécessité de valoriser les abonnements aux périodiques étrangers acquis sur les

³¹ *Convention de coopération documentaire n°2003-214/423 entre la Bibliothèque nationale de France et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.* [Document consulté avec l'aimable autorisation de Madame Gabrielle Billoud, conservateur responsable de la bibliothèque du site de l'ENSSIB Grandclément]

³² *Bulletin des bibliothèques de France* : périodique à destination des professionnels des bibliothèques, parution 6 fois par an, accès gratuit à la version électronique de tous les numéros depuis 1995, disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/>>

³³ Rapport d'activité 2003 du pôle associé de l'ENSSIB. [Document interne, consulté avec l'aimable autorisation de Madame Gabrielle Billoud, conservateur responsable de la bibliothèque du site de l'ENSSIB Grandclément] Villeurbanne]

crédits pôle associé impose de nouveaux abonnements à des bases de données qui doivent quant à eux être payés sur des crédits propres. Il est également évoqué comme souhaitable de disposer de statistiques de consultation des périodiques étrangers pour affiner les thématiques du pôle.

Cet exemple de coopération sur les périodiques conduit à envisager une réflexion sur la mise en place d'outils statistiques d'évaluation de la consultation des périodiques étrangers à l'INRP, même si la coopération dans ce domaine n'induit pas nécessairement un financement.

5.3. Le pôle associé pour les échanges méditerranéens : une structure composite

Le pôle associé pour les échanges méditerranéens est une structure complexe, constituée en association loi 1901. Il regroupe six partenaires :

- le SCD³⁴ de l'université d'Aix-Marseille 1
- la MMSH³⁵
- la bibliothèque Méjanes à Aix-en-Provence
- la Bibliothèque municipale de Marseille
- le Centre des Archives d'Outre-Mer
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence

Le SCD d'Aix-Marseille 1³⁶ est également Cadist d'histoire moderne spécialisé dans l'histoire de la colonisation française et de l'Orient méditerranéen à l'époque ottomane. La coopération avec la BNF dans le cadre du pôle associé porte sur des acquisitions dans la thématique du pôle, ainsi que sur des opérations de conversion rétrospective et de catalogage.

Le caractère composite du pôle associé en complique la gestion : chaque partenaire a des domaines d'acquisition différents et en rend compte séparément. En tant que correspondante du pôle, Madame Nelly Kuntzmann doit assurer la coordination particulièrement lourde de ses différentes composantes. Les priorités du pôle pour 2004, définies dans le rapport d'activité 2003³⁷, traduisent bien les efforts

³⁴ SCD : Service Commun de Documentation

³⁵ MMSH : Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

³⁶ Site Internet du SCD disponible sur : <<http://www.bupsi.up.univ-aix.fr/masc/>>

nécessaires pour plus de cohérence entre les acquisitions des pôles : quatre partenaires souhaitent en effet redéfinir ou préciser ses secteurs d'acquisition. La réalisation d'un bilan qualitatif des acquisitions depuis création du pôle et une réflexion sur leur mise en valeur constituent deux autres perspectives de travail.

Les bilans successifs du pôle associé³⁷ de ces trois dernières années dessinent également des projets pour l'avenir : il est question de numériser certains documents en lien avec Gallica –il appartient toutefois au pôle associé de définir ce projet de façon précise-, de même qu'il est envisagé de créer un portail Internet dédié au pôle associé permettant notamment d'accéder aux catalogues des différents partenaires.

En outre, le bilan pour 2003 fait état de deux derniers axes de travail suggérés par la BNF : d'une part, l'élaboration une carte précise des ressources nationales dans la thématique du pôle, d'autre part la mise en place de procédures d'évaluation plus fine des politiques d'acquisition.

Partie 3 : Propositions pour la renégociation et la mise en place d'une nouvelle convention

1. Propositions pour la rédaction de la nouvelle convention

On conservera le canevas du texte de la précédente convention. Toutefois, des modifications devront être envisagées sur un certain nombre de points.

1.1. Thématiques d'acquisition

La convention 2000-2002 définissait trois thématiques d'acquisition privilégiées :

- enseignement autre que l'enseignement général scolaire public, à savoir enseignement technique, enseignement agricole ou enseignement privé

³⁷ Documents internes, aimablement communiqués par Mme Nelly Kuntzmann, Chargée de la coordination de la politique documentaire au SCD de l'université de Provence.

- enseignement supérieur (organisation et développement), notamment sur le plan européen et francophone
- formation professionnelle, continue ou par alternance

Dans l'optique de redéfinir une coopération documentaire thématique, il paraît souhaitable d'avoir un aperçu des principaux thèmes de recherche actuellement pertinents en éducation. On a vu que la relation étroite avec les chercheurs était compliquée par l'actuel éloignement géographique, problème qui sera a priori résolu fin 2005 avec la construction du bâtiment destiné aux équipes de recherche à côté de la bibliothèque sur le site de Gerland. Toutefois, les observations des acquéreuses sur la production éditoriale et la liste des thèmes de recherche développées au sein de l'établissement constituent de premiers indicateurs permettant de se faire une idée des tendances actuelles de la recherche.

La responsable des acquisitions anglophones a notamment relevé une liste de thèmes récurrents dans la littérature spécialisée anglo-saxonne :

- économie de l'éducation
- les « exceptionnal children » : enfants précoces ou handicapés
- évaluation et qualité en éducation
- intelligence artificielle
- curriculum (programmes d'études, ingénierie éducative)
- communautarismes et éducation
- école primaire et maternelle
- histoire de l'éducation
- didactique des sciences dures

Parmi ces thèmes, celui des « exceptionnal children » pourrait être retenu : il fait en effet l'objet d'une littérature abondante, en terme de périodiques aussi bien qu'en terme de monographies. » Il s'agit d'un thème de recherche actuellement récurrent dans le monde anglo-saxon, et qui renvoie à l'éducation spécialisée au sens large. Il concerne toutes les formes de handicaps faisant obstacle à l'apprentissage : autisme, handicaps moteurs, visuels ou auditifs, handicap mental, troubles de l'apprentissage, troubles du langage. Ce thème prend également en compte les recherches sur les enfants précoces. L'éducation spécialisée fait également l'objet de nombreuses recherches en Europe, et constitue donc un sujet

privilegié pour un travail de recherche sur le système français comme en éducation comparée.

Au sein de l'INRP, 8 recherches ont été menées ou sont actuellement en cours sur le thème du handicap et de l'intégration scolaire, 2 recherches portent sur les difficultés en lecture et 2 dernières concernent les élèves en grande difficulté d'apprentissage. Il s'agit donc bien d'un thème pouvant intéresser les chercheurs de l'établissement et les chercheurs extérieurs.

On se propose donc de suggérer l'ajout de ce thème dans la rédaction de la nouvelle convention. Cette ajout paraît d'autant plus justifié que certains des thèmes de la précédente convention font l'objet de fort peu de publications.

Une interrogation des cotes liées à ces thématiques dans le logiciel Loris montre la proportion d'ouvrages en salle sur chaque thématique :

Thématique	Cote	Nb d'ouvrages en salle de lecture
Enseignement privé (par opposition à l'enseignement général)	Cote [373.68]	10
Enseignement professionnel et technique	Cote [373.6]	74
Enseignement agricole	Cote [373.66]	13
Enseignement supérieur en Europe	Cotes [378(4)]	18
Enseignement supérieur dans les pays francophones	Pas de cote spécifique	
Formation professionnelle, continue ou par alternance	Cotes : [374] [374.1] [374.7]	154 33 163

On constate en particulier que l'enseignement privé et l'enseignement agricole sont très faiblement représentés. Il s'agira donc surtout pour ces thématiques de repérer des sources de documents de type administratifs ou apparentés à de la littérature grise. L'introduction du thème de l'enseignement spécialisé paraît donc tout à fait pertinent dans la perspective d'acquisitions de type onéreux.

1.2. Typologie et couverture géographique des documents recherchés

Les thématiques d'acquisitions imposent de délimiter des sources et des types de documents pertinents ainsi qu'une couverture géographique complémentaires des collections de la BNF. Le tableau suivant récapitule un certain nombre de propositions en ce sens :

Thématique	Type de document	Source	Couverture géographique
Thématiques liées à des contenus d'enseignement			
<i>Enseignement technique</i>	Documents normatifs : rapports, statistiques, textes officiels	Communauté européenne, Ministères, instances de décision politiques	France et Europe
	Documents apparentés à de la littérature grise : programmes de formation, comptes-rendus d'expériences, colloques...	Organismes de formation, établissements scolaires, inspections académiques, rectorats...	France et Europe
	Travaux de recherche	Editeurs, unités de recherche	France et Europe
<i>Enseignement agricole</i>	Documents normatifs : rapports, statistiques, textes officiels	Communauté européenne, Ministères, instances de décision politiques	France et Europe
	Documents apparentés à de la littérature grise : programmes de formation, comptes-rendus d'expériences, colloques...	Organismes de formation, établissements scolaires, inspections académiques, rectorats...	France et Europe
	Travaux de recherche	Editeurs, unités de recherche	France et Europe
<i>Formation professionnelle continue ou en alternance</i>	Documents normatifs : rapports, statistiques, textes officiels	Communauté européenne, Ministères, instances de décision politiques	France et Europe
	Documents apparentés à de la littérature grise : programmes de formation, comptes-rendus d'expériences, colloques...	Organismes de formation, GRETA	France et Europe
	Travaux de recherche	Editeurs, unités de recherche	France et Europe
<i>Enseignement spécialisé</i>	Documents normatifs : rapports, statistiques, textes officiels	Communauté européenne, Ministères, instances de décision politiques	France, Europe, Etats-unis
	Documents apparentés à de la littérature grise : programmes de formation, comptes-rendus d'expériences, colloques...	Organismes, associations, fondations...	France et Europe
	Travaux de recherche	Editeurs, unités de recherche	France et Europe
	Base de données « Exceptional child Education ressources »	Abonnement SilverPlatter 1969-2004 Base produite par le Council for Exceptional Children	
Thématiques liées à des formes d'organisation et de développement de l'enseignement			
<i>Enseignement supérieur</i>	Documents normatifs : rapports, statistiques, textes officiels	Communauté européenne, Ministères, instances de décision politiques	France, Europe, pays francophones
	Documents apparentés à de la littérature grise : programmes de formation, comptes-rendus d'expériences, colloques...	Administration des universités ou établissements d'enseignement supérieur	France, Europe, pays francophones
	Travaux de recherche	Editeurs, unités de recherche	France, Europe, pays francophones
<i>Enseignement privé</i>	Documents normatifs : rapports, statistiques, textes officiels	Communauté européenne, Ministères, instances de décision politiques	France et Europe, Etats-Unis éventuellement
	Documents apparentés à de la littérature grise : programmes de formation, comptes-rendus d'expériences, conventionnement avec l'Etat	Organismes de formation, établissements d'enseignement, diocèses, inspections académiques	France et Europe
	Travaux de recherche	Editeurs, unités de recherche	France et Europe, Etats-Unis éventuellement

1.3. Montant de la subvention

Le montant de la subvention pourrait être débattu, dans la mesure où le coût de la documentation a augmenté depuis l'établissement de la dernière convention : une augmentation de l'ordre de 10% du montant de la subvention serait souhaitable.

Cette augmentation paraît d'autant plus justifiée que l'INRP a connu une diminution de sa subvention « compte tenu de difficultés techniques » en 2000 et 2001 –subvention ramenée de 15 000 € par an à un peu plus de 10 000 €-, et même une suppression complète de celle-ci en 2002.

1.4. Autres formes de coopération

Le partage des acquisitions ne constitue pas le seul axe de coopération possible avec la BNF.

Le partage documentaire peut aussi porter sur les collections courantes de périodiques des deux établissements. Un travail de comparaison des fonds de périodiques que possède l'INRP et que possède la BNF est déjà en cours. Il devra permettre à chaque partenaire d'identifier les fonds que possède l'autre et d'ajuster les acquisitions. On peut d'ores et déjà observer que l'INRP possède des fonds de périodiques beaucoup plus complets que la BNF, du moins en ce qui concerne les périodiques en libre accès, français et surtout étrangers : leur inventaire permettra à la BNF d'orienter ses lecteurs vers les collections de l'INRP.

La comparaison des fonds en magasin s'avère plus délicate, la BNF ne possédant pas de liste détaillée, et l'inventaire étant encore en cours à l'INRP. Il sera donc intéressant à terme de confronter les listes de ces titres et leurs états de collections pour pointer les lacunes de chaque partenaire. Ce travail sera notamment utile à la BNF pour dans le cadre du contrôle croisé pratiqué par les services du dépôt légal –de nombreuses publications de sociétés savantes présentes à l'INRP ayant pu y échapper au moment de leur publication.

La coopération entre les deux établissements pourrait enfin prendre la forme d'un appui technique de la part de la BNF : une offre de formation à la réparation et aux techniques de conservation des manuels scolaires anciens a été évoquée par Madame Valérie Tesnière lors de la réunion du 7 juillet 2004.

2. Mise en place d'outils et de méthodes de suivi et d'évaluation

L'obligation de production d'un rapport d'activité annuel implique la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation de la convention.

2.1. Plan d'action

Il semble tout d'abord nécessaire de se doter d'un plan d'action synthétisant les étapes institutionnelles incontournables du déroulement de la convention et les étapes de réunions ou de bilans d'étapes à prévoir en interne.

On propose de respecter l'organisation chronologique et matérielle suivante :

Date	Contenu, organisation	Interlocuteurs, acteurs
14 sept 2004 10 h	Réunion interne INRP : définition des points à aborder le 14 octobre à la BNF - choix des thématiques et types de documents - montant de la subvention	M. Marcerou, directeur de la bibliothèque Mme De Lagarde, responsable Entrées et traitement documentaire Mme Chaynes, coordinatrice Cadist Melle Coudrin, coordinatrice Pôle associé
14 octobre 2004 14 h	Réunion à la BNF : renégociation de la convention	BNF : Mme Tesnière, directrice département de la coopération - Mme Blanchenay, chargée de mission pour les pôles associés de partage documentaire – Mme Voitel, chef du service philosophie et religion – Mme Lauras, acquéreur en éducation INRP : Marcerou - Mme de Lagarde - Melle Coudrin - M. Odent-allet, responsable du Service des périodiques
Fin octobre 2004	Réunion interne : présentation de la convention aux acquéreurs Mise au point de grandes lignes de travail à partir des thématiques d'acquisition et des types de documents recherchés (recherche de sources)	Mme de lagarde – Melle Coudrin – Mme Vitali, acquéreuse pour les monographies en français et autres langues romanes – Melle Temmem, acquéreuse pour les monographies anglo-saxonnes – M. Odent-Allet, responsable du Service des périodiques
Novembre 2004	Transmission d'un exemplaire de la convention à la direction et au service comptable de l'INRP pour information et accord sur les termes –sous couvert du directeur de la bibliothèque.	M. Fraisse, directeur de l'INRP Mme Muller, secrétaire général de l'INRP M. Blandin, Agent comptable de l'INRP
Janvier 2005	Signature de la convention	BNF : Le directeur de l'administration et du personnel + Visa du contrôleur financier INRP : M. Fraisse, directeur de l'INRP + Visa du contrôleur financier
Mars 2005	Délégation des crédits de la subvention	
Mars 2005	Réunion interne : répartition des crédits par type de documents (périodiques / monographies) et par langue	M. Marcerou – Mme De Lagarde – Melle Coudrin – Mme Chaynes
Mars 2005	Création d'un budget « pôle associé » sur Loris	Mme De Lagarde – Melle Suchel, administrateur Loris
De Mars 2005 à fin octobre	Saisie des lignes de commandes sur le budget pôle associé	M. Odent-Allet pour les périodiques – Mme Vitali et Melle Temmem pour les monographies
Chaque mois de mars à octobre	Suivi des acquisitions à partir du plan de cotation : extraction sur Loris	Mme Vitali et Mme Temmem
Avril 2005 Juin 2005 Septembre 2005	Réunions internes de suivi des acquisitions : point sur le budget, cohérence des acquisitions (répartition des thématiques et des langues), repérage des sources, difficultés éventuelles des acquéreuses	Melle Coudrin – Mme Vitali – Melle Temmem Compte rendu transmis à M. Marcerou et à Mme De Lagarde
Fin octobre	Réunion interne de bilan : synthèse des données statistiques du pôle, bilan avec les acquéreuses	Mme De lagarde -Melle Coudrin – Mme Vitali – Melle Temmem – M. Odent-Allet
Fin octobre 2005	Renseignement du rapport d'activité.	Melle Coudrin Validation : Mme De Lagarde et à M. Marcerou
Début novembre 2005	Réunion interne : préparation de la réunion annuelle d'évaluation du pôle à la BNF	M. Marcerou – Mme de Lagarde – Melle Coudrin
Vers le 15 novembre 2005	Réunion annuelle d'évaluation à la BNF	BNF : Mme Tesnière, directrice département de la coopération - Mme Blanchenay, chargée de mission pour les pôles associés de partage documentaire – Mme Voitel, chef du service philosophie et religion – Mme Lauras, acquéreur en éducation INRP : M. Marcerou - Mme de Lagarde - Melle Coudrin -

2.2. Tableaux de bord

On peut en premier lieu dresser une liste des informations à obtenir et des personnes de l'équipe pouvant les fournir ou aider à les obtenir :

PEB : statistiques mensuelles du PEB sortant, taux de demandes en lien avec les thématiques du pôle	Chloé Petit (Services aux publics)
Articulation du pôle associé avec le Cadist	Jacqueline Chaynes (Coordination Cadist)
Acquisitions sur les thématiques du pôle avec le budget Cadist	Julie Temmen pour l'anglais Gabrielle Vitali pour les langues romanes
Coopération sur les périodiques, acquisition éventuelle de têtes de collections ou de numéros manquants	Patrick Odent-Allet (responsable du Service des périodiques)
Livres étrangers sur budget pôle associé : montant et nombre de titres Livres français sur budget PA : montant et nombre de titres Répartition par langue des acquisitions du PA	Marjolaine Suchel Administrateur réseau (requêtes et statistiques dans le logiciel Loris)
Réception des commandes	Françoise Gauthier (réception des commandes)

Pour renseigner le rapport d'activité du pôle en novembre, un certain nombre d'informations seront nécessaires.

- **Répartition des crédits**

Tout d'abord, il s'agit de décrire la répartition des crédits propres de l'établissement et des crédits de la subvention affectés à chaque thématique. Pour chacune, on renseignera donc le tableau ci-dessous :

Thématique 1								
Origine des crédits	Montants affectés ou répartis	Montants dépensés en LIVRES		Montants dépensés en PERIODIQUES		Montants dépensés en autres documents		Total des dépenses
		français	étrangers	français	étrangers	français	étrangers	
	Subvention BNF							
	Crédits propres							

Ce travail ne pose pas de difficulté particulière en ce qui concerne le budget pôle associé, grâce au suivi des commandes réceptionnées et aux extractions possibles dans le logiciel des lignes de commande triées par budget. La tâche est plus complexe en ce qui concerne les crédits propres. Il n'est en effet pas possible de procéder à des extractions en croisant un tri par budget et par cote. Il paraît donc nécessaire de demander leur concours aux acquéreuses pour qu'elles se dotent d'un outil de suivi thématique de leurs acquisitions quel que soit le budget.

- **Délai de traitement des documents**

D'autre part, le rapport d'activité exige une estimation du délai de catalogage et d'équipement des documents acquis au titre du pôle associé. Une attention particulière devra donc être portée à la réception des commandes afin d'orienter les ouvrages acquis sur le budget pôle associé en priorité à la cotation puis au catalogage et à l'équipement. Là encore, un tableau de bord pourrait être renseigné, indiquant la date de réception de la commande et la date de saisie de la notice de catalogage des ouvrages :

Commande reçue le :	Titres des ouvrages acquis sur le budget pôle associé	Date de saisie de la notice de catalogage

- **Statistiques du Prêt entre Bibliothèques**

Les statistiques de prêt entre bibliothèques doivent être fournies dans le rapport d'activité, aussi bien de façon globale au niveau de l'établissement que d'une façon plus affinée dans les thématiques définies par la convention.

Les données chiffrées globales seront fournies par la responsable du Service public, Chloé Petit, toutefois le détail par thématique devra faire l'objet d'une analyse du contenu des demandes. Celles-ci sont actuellement archivées, il faudra donc prévoir d'en demander communication.

- **Autres données**

D'autres types d'informations sont importantes pour alimenter une réflexion sur la politique documentaire de l'établissement en général, que l'on pourra ensuite affiner dans le cadre du pôle associé :

- Les statistiques de consultation sur place de monographies et de périodiques : elles pourront être obtenues par l'analyse des feuillets de demande pour les ouvrages en magasin, et par la mise en place d'une semaine d'observation en salle de lecture pour les ouvrages et périodiques en libre-accès –après installation des équipes de chercheurs de l'INRP dans les bâtiments en construction à Lyon-Gerland. La part des documents étrangers sera un élément important à déterminer.

- L'analyse des suggestions de lecteurs : elle peut être faite à partir du cahier de suggestions et des mails adressés aux acquéreuses.
- L'inventaire des sujets de recherche abordés par les chercheurs de l'INRP, mais aussi des chercheurs en sciences de l'éducation dans les universités en France ainsi qu'à l'étranger : c'est en partie le travail de la veille scientifique ; la consultation fréquente du site Internet de la veille et des contacts réguliers avec l'équipe de ce service seront nécessaires.

2.3. Outils de politique documentaire

Les éventuels plans de développement des collections ou chartes documentaires des deux partenaires constituent des outils précieux de suivi des orientations du pôle associé, restituées dans des problématiques documentaires générales.

- **Les sciences de l'éducation à la BNF**

La charte documentaire de la BNF en sciences de l'éducation³⁸ datée d'avril 2002 mentionne la bibliothèque de l'INRP comme partenaire privilégié. Une collaboration ancienne pour la production de répertoires de manuels scolaires ou de périodiques anciens en éducation a précédé la coopération documentaire pour la prospection contemporaine des travaux étrangers en sciences de l'éducation. Sont cités comme axes documentaires du ressort de l'INRP les documents étrangers qui développent le fonctionnement du système éducatif, les systèmes de formation en-dehors de l'école et la didactique des disciplines. En revanche, la BNF assure une veille plus soutenue dans les domaines étrangers suivants : l'enfant dans les institutions éducatives, les contenus d'enseignement, les technologies nouvelles et l'éducation. Les thématiques du pôle associé sont rappelées, ainsi que les coopérations envisagées sur le signalement et la valorisation des périodiques, notamment électroniques, sur les signets et sur la valorisation des fonds anciens de manuels scolaires.

La rédaction de la nouvelle convention amènera probablement une modification de cette charte.

- Politique documentaire de la bibliothèque de l'INRP

³⁸ BNF/DCO (Direction de la Coopération). Département philosophie, histoire, sciences de l'homme. *Sciences de l'éducation : charte documentaire*. Avril 2002.

On dispose de peu de documents de politique documentaire formalisés récents à l'INRP :

- Un document daté de 1993³⁹ -date où la politique documentaire de la bibliothèque a été réorientée pour passer d'un certain encyclopédisme à un recentrage sur les sciences de l'éducation- et archivé dans un dossier « pôle associé » liste les points forts des collections de la bibliothèque et les lacunes à combler. La psychologie de l'enfant, alors citée comme un domaine à renforcer, est aujourd'hui un champ disciplinaire bien couvert. De même, les sciences cognitives, mentionnées comme domaine « en émergence », sont devenues un axe de recherche majeur en éducation. Malgré son caractère obsolète, ce document permet de resituer le contexte documentaire de la création du pôle associé.

- Le compte-rendu d'une réunion tenue à la BNF le 20 octobre 1994 donne également quelques informations sur les choix de coopération documentaire opérés dans la première convention en 1996: deux champs d'acquisition sont déterminés : organisation, économie et professionnalisation de l'enseignement supérieur en France et à l'étranger (pays francophones, Europe, monde anglo-saxon) ; la formation continue et par alternance, la diffusion des savoirs hors de l'école. Ces deux thèmes ont été conservés et redélimités comme nous l'avons vu dans la convention 2000-2002. Une autre priorité était évoquée : la nécessité de rassembler les publications officielles , rapports, annuaires et statistiques en lien avec l'éducation. Cette nécessité semble devoir être réaffirmée dans le cadre de la nouvelle convention et de ses thématiques, avec un objectif de complétude des collections de la BNF issue du dépôt légal.

Il serait souhaitable qu'un plan de développement des collections ou une charte documentaire soit rédigée pour resituer les objectifs et les priorités de la bibliothèque. Le volet documentaire du projet d'établissement donne néanmoins les grandes orientations actuelles à développer.

Par ailleurs, il existe un **plan de cotation** des ouvrages en salle. Ce plan est régulièrement remanié (10^{ème} version actuellement) par les acquéreuses en concertation avec les catalogueuses. Ce document est un outil de premier plan pour

³⁹ *La bibliothèque de l'INRP pôle associé : politique documentaire*, Décembre 1993.

déterminer les choix d'acquisitions. Il a permis de faire un état des cotes dans la salle de lecture⁴⁰.

Il pourrait constituer un outil de partage des acquisitions en fonction des budgets, les cotes liées aux thématiques de la convention appelant l'inscription de la commande sur la ligne budgétaire du pôle associé. Il s'agira également d'un outil d'évaluation de l'accroissement des collections par champ thématique en fin d'année.

3. Perspectives

3.1. Signalement du pôle associé sur les pages web de la bibliothèque

La refonte en cours du site web de l'INRP devrait permettre d'améliorer la valorisation des collections de la bibliothèque. La mention de la mission pôle associé de la bibliothèque pourrait s'accompagner sur le site du détail des domaines d'acquisitions concernées ainsi que de quelques explications sur les obligations de l'établissement en matière de diffusion de l'information. Des liens hypertextes pourraient mettre en évidence le lien entre les conventions Cadist et Pôle associé et une offre de services pour les lecteurs (PEB et fourniture de documents à distance, renseignement à distance de type orientation bibliographique, liste des titres de périodiques et des bases de données).

3.2. Projets envisagés à moyen et à long terme

Les perspectives d'évolution de la coopération avec la BNF sont liées aux projets futurs de la bibliothèque, essentiellement en matière de numérisation :

- Numérisation du « catalogue noir » (registre papier des documents entrés entre 1879 et 1950)
- Numérisation des vues sur verre conservées au Musée de l'Éducation
- Numérisation de deux revues publiées par l'INRP : la *Revue française de pédagogie* et la revue *Histoire de l'éducation*

⁴⁰ Voir annexe 1.

- Eventuellement, numérisation de la seconde édition du *Dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson, avec un objectif de complémentarité avec la numérisation par la BNF de la première édition, disponible sur Gallica.

Conclusion

On a souligné au long de ce travail l'importance du partenariat avec la bibliothèque nationale de France pour la bibliothèque de l'INRP. La convention pôle associé doit être pensée comme un outil d'action mais aussi de réflexion pour améliorer l'offre documentaire proposée à la communauté nationale et internationale des chercheurs en sciences de l'éducation.

Le non-renouvellement de la convention ces dernières années représentait a priori un obstacle pour la réalisation de cet objectif. La perspective d'une renégociation a néanmoins permis d'amorcer une réflexion sur les thématiques d'acquisition qui avaient été définies auparavant ainsi que sur les formes de coopération à envisager pour l'avenir. Ce travail réflexif a permis à la nouvelle équipe de la bibliothèque de s'approprier les enjeux et les contraintes de fonctionnement du pôle associé. Ce projet professionnel personnel m'a permis de formaliser les interrogations suscitées par la renégociation, ainsi que d'en concevoir d'ores et déjà des outils de suivi et d'évaluation.

La réflexion en terme de politique documentaire exigée par cette renégociation n'est toutefois pas achevée : elle se poursuit au sein de l'équipe de la bibliothèque, et j'espère y contribuer en participant avec les acquéreuses et les responsables des différents services à l'élaboration d'outils concrets d'analyse des collections, de la production éditoriale et des besoins des chercheurs.

Remerciements

Monsieur Philippe Marcerou, directeur par intérim de la bibliothèque de l'INRP,
Madame Sabine De Lagarde, responsable des Entrées et du traitement
documentaire à la bibliothèque de l'INRP,
l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque de l'INRP,

Monsieur Georges Perrin, directeur du SCD d'Aix-Marseille I,
sa collaboratrice Madame Nelly Kuntzmann,

et Madame Catherine Lancha, responsable de la formation initiale des
bibliothécaires à l'ENSSIB

m'ont apporté une aide précieuse, de nombreux conseils et renseignements au long
des différentes phases de préparation et de rédaction de ce travail.

Qu'ils en soient ici vivement remerciés.

Bibliographie

Bibliothèques spécialisées et de recherche

Les bibliothèques dans l'université. Sous la dir. de Daniel Renoult. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1994. 358p. (Bibliothèques).

Développer et exploiter un fonds spécialisé. Sous la direction de Georges Perrin. Villeurbanne : Enssib, 1999. 158 p. (La boîte à outils, n°9).

CALENGE, Bertrand. *Les bibliothèques universitaires entrent dans le XXI^e siècle.* In : Bulletin des bibliothèques de France, 2001, t.46, n° 3, p. 93-95.

CHANEY, Eliane ; SERVATTAZ, Marie-Jeanne ; VIGEN, Jens. *Une offre de services adaptée aux chercheurs: la bibliothèque du Conseil européen de la recherche nucléaire.* In : Bulletin des bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 2 1, p.66-70.

CONGRÈS NATIONAL DE L'ADBU (Association des Directeurs et des personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation). XXIX. *Le rôle des bibliothèques par rapport aux besoins en information scientifique et technique des chercheurs*, 1999, Dunkerque.
Disponible sur Internet : <<http://www-sv.cict.fr/adbu/>> (consulté le 11/02/2004).

DION, Lucie. *Enjeux et défis de la bibliothèque spécialisée.* In : Documentation et bibliothèques. ASTED (Association pour l'avancement des sciences et techniques de la documentation) : Montréal, 1997, vol. 43, n° 2, p.57-103.
Disponible sur Internet :
<<http://www.asted.org/publications/db/v43n02/editorial.html>> (consulté le 11/02/2004)

DUBOIS, Jacques ; JACQUESSON, Alain. *Développement des collections de la bibliothèque du Musée de l'Homme.* In : Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français, 2000, 4^{ème} trimestre, n° 189, p.9-20.

DULOIS, Maelis ; KUNTZMANN, Nelly ; LIARD, Marie-Françoise. *"Le cœur et la marge": les acquisitions étrangères récentes dans deux bibliothèques universitaires: la Sorbonne et Aix-Marseille 1.* In : Bulletin des bibliothèques de France, 2003, t. 48, n° 5, p.5-17 .

DUMONT, Monique. *La bibliothèque spécialisée: expertise et actions à l'aube du 21^e siècle.* In : Documentation et bibliothèques, 1997, vol. 43, n° 2, p. 57-63.

ENS Lettres et Sciences Humaines. *Politique documentaire de la bibliothèque* [en ligne].
Disponible sur : < <http://biu.ens-lsh.fr/bibens/bibel/services/politique.htm>> (consulté le 13/02/2004).

FARGUELL, Montserrat ; KLEB, Claudine. *Etablir un plan rationnel de désabonnement de périodiques : l'exemple du cadist des sciences de la terre.* In : Bulletin des bibliothèques de France, 2000, t. 45, n° 5, p. 108-117.

IEP Paris (Institut d'études politiques). *Bibliothèque de Sciences Po* [en ligne].
Disponible sur : <<http://www.sciences-po.fr/docum/>> (consulté le 12/02/2004).

MASSAL, Marie-Françoise ; CHAZAL, Mireille. *Acquisitions en bibliothèque universitaire.* In : Bulletin d'informations de l'association des bibliothécaires français, 2000, 4^{ème} trimestre, n° 189 , p. 22-24.

TRAVIER, Valérie. *Une politique d'acquisition pour une bibliothèque d'étude et de recherche.* Préf. de Bertrand Calenge. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2001. 185 p.

VERRY-JOLIVET, Corinne. *Pratiques et attentes des chercheurs: la médiathèque scientifique de l'Institut Pasteur*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 2001, t. 46, n° 4, p. 26-30.

L'INRP, sa bibliothèque

CHARREAUX, Stéphanie. *La bibliothèque de L'Institut national de recherche pédagogique*. [Rapport de stage]. Villeurbanne : Enssib, 1998. 30 p.

INRP (Institut national de la recherche pédagogique). *Page d'accueil de l'INRP* [en ligne].
Disponible sur Internet :
<<http://www.inrp.fr> > (consulté le 28/01/04).

INRP. *Projet de rédaction de la charte globale documentaire* [en ligne].
Disponible sur Internet:
<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/ressource/otr_bib/INRP.htm> (consulté le 22/01/04).

Pour un programme stratégique de recherche en éducation. [Rapport remis à MM. Les ministres de l'Éducation nationale et de la recherche par le groupe de travail constitué par M. Antoine Prost]. Juillet 2001. Disponible sur Internet:
<<http://www.education.gouv.fr/rapport/prost>> (Consulté le 15/06/04)

POUSSET, Catherine. *La bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique*. [rapport de stage]. Villeurbanne : Enssib, 1997.

POUSSET, Catherine . *Mettre en place un service de référence national pour les chercheurs en sciences de l'éducation : étude de faisabilité à l'INRP*. [mémoire d'étude]. Villeurbanne : Enssib, 1998.

SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA DOCUMENTATION (Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'enseignement supérieur). *Les bibliothèques universitaires : évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*. Sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck. Paris : La Documentation française, 2001.

SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA DOCUMENTATION (Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de l'enseignement supérieur). *Annuaire des bibliothèques universitaires 2001 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques et services documentaires des établissements de l'enseignement supérieur*. Paris : Documentation française, 2003.

Politique documentaire

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1999. 386 p. (Bibliothèques).

CALENGE, Bertrand. *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 1994. 408 p. (Bibliothèques).

CALENGE, Bertrand. *Recherche et documentation*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 6, p. 92-94.

GROUDIEV, Iegor. *Traitement, valorisation et conservation du dépôt légal des livres dans les établissements destinataires du troisième et quatrième exemplaire du dépôt légal*. [mémoire d'étude]. Villeurbanne : Enssib, 2002.
Egalement disponible sur Internet :
<<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/groudiev-iegor.pdf>> (consulté le 13/02/2004)

IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions). *Guidelines for a collection development policy using the conspectus model*. 2001, 12 p.
 Disponible sur Internet :
 <<http://www.ifla.org/VII/s14/nd1/gcdp-e.pdf>> (Consulté le 20/07/2004)

LAPELERIE, François. *Le choix des périodiques scientifiques dans le cadre d'une politique documentaire*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 1999, t.44, n° 2, p. 64-72.

MOLLINE, Frédérique ; LERESCHE, Françoise. *Politique documentaire : Service commun de la documentation de Lyon 3*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 1999, t. 44, n° 2, p. 20-26.

POLDOC (groupe de recherche bibliothéconomique appliquée aux outils des politiques documentaires) [en ligne]. Enssib.
 Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc/>> (consulté le 13/02/2004).

PUECH, Christian ; TESNIERE, Valérie. *Expertise scientifique et évaluation des collections*. In : Bulletin des bibliothécaires français, 2000, t. 45, n° 4, p.96-104.

VILLARD, Hubert. *Un plan de conservation*. In : Bulletin des bibliothécaires français, 2001, t. 46, n° 6, p. 94-100.

Partage documentaire, conventions Cadist et pôle associé

AROT, Dominique. *La coopération des bibliothèques en France*. In : Bulletin des bibliothécaires français, 2003, t. 48, n°2, p. 5-12.

AROT, Dominique. *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'enssib ; Paris : ADPF-Publications, 2002, 367 p.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. Mission scientifique. Pôle de coopération. *Annuaire des pôles associés 2001* [en ligne]. Paris : BNF, 2001.
 Disponible sur Internet :
 <http://www.bnf.fr/pages/infopro/cooperation/po_ann-pres.htm> (consulté le 13/02/2004).

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE. *Informations pour les professionnels* [en ligne].
 Disponible sur Internet :
 <<http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm/rapport93/csb-rapp93-accueil.html>>
 (consulté le 23/01/04).

BOUSQUET, Mireille ; LESQUINS, Noémie ; WIEGANDT, Caroline. *La place de la Bibliothèque nationale de France dans les réseaux nationaux de coopération*. In : Bulletin des bibliothécaires français, 2003, t. 48, n° 2, p. 24-31.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *La coopération entre bibliothèques en France : un état des lieux* [en ligne].
 Disponible sur Internet :
 <<http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-interventions/csb-cooperation.html>> (consulté le 30/01/04).

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. *Rapport 1993, partie IV* [en ligne].
 Disponible sur Internet :
 <<http://www.enssib.fr/autres-sites/csb>

EBOLI, Gilles. *Les pôles associés de la BNF*. In : Bulletin des bibliothécaires français, 2002, t.47, n° 6, p. 91-93.

LIEBER Claudine. *La conservation partagée* [en ligne]. Groupe Poldoc , 2001.
 Disponible sur Internet : <<http://www.enssib.fr/autresites/poldoc/ressource/prod/je2001/lieber.htm>>
 (consulté le 04/02/2004).

MATHES, Marie-Claude. *Coopération du Cadist de langues, littératures et civilisations ibériques avec les équipes de recherche*. [projet professionnel personnel]. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1993.

RANIA, Youmane. *Les facteurs de succès et d'échec des réseaux inter-bibliothèques : analyse de réseaux existants et perspectives concernant le SU*. [mémoire de DEA]. Villeurbanne : Enssib, 1999.

SALTEL, Philippe. *Collaborer autrement: des enjeux nouveaux pour les bibliothèques universitaires*. In : Bulletin des bibliothèques de France, 2003, t. 48, n°1, p. 35-37.

SOUS-DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA DOCUMENTATION (Ministère de l'Education Nationale, Direction de l'enseignement supérieur). *Les CADIST (centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique)* [en ligne].

Disponible sur Internet :

<<http://www.sup.adc.education.fr/bib/>> (consulté le 13/02/2004).

VERDY, Danièle. *Un plan de conservation partagée des périodiques pour les bibliothèques universitaires et de recherche en Ile-de-France quelles conditions de mise en oeuvre ?* [mémoire d'étude]. Villeurbanne : Enssib, 2002.

Table des annexes

ANNEXE 1 : ETAT DES COLLECTIONS PAR COTES EN SALLE DE LECTURE	I
ANNEXE 2 : RÉSULTATS DE REQUÊTES PAR MOTS MATIÈRE DANS LE CATALOGUE SUR LES THÉMATIQUES DU PÔLE ASSOCIÉ.....	IV
ANNEXE 3 : RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS D'INFORMATION EXIGÉS DANS LE RAPPORT D'ACTIVITÉ D'UN PÔLE ASSOCIÉ	VII

***Annexe 1 : Etat des collections par cotes
en salle de lecture***

	Nb ouvrages	Pourcentage du total
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES / METHODOLOGIES : 32,5%		
Méthodologie de la recherche, recherche en sciences humaines Cotes : [001.8] [001.81] [001.81 :37]	230	2%
Culture, livre et communication [004] [004.8] [007] [008] [028] [028.8]	525	4,5%
Psychologie [159.9 + Nom d'auteur] [159.9:37] [159.921] [159.921.1] [159.921.2] [159.921.3] [159.921.4] [159.921.5] [159.922] [159.922.1] [159.922.2] [159.922.7] [159.922.8] [159.923] [159.93] [159.942] [159.946] [159.95] [159.96] [159.97]	1393	12,5%
Logique et épistémologie [16] [165]	196	1,5%
Sociologie et psychosociologie [316] [316:37] [316.2] [316.3] [316.344] [316.346] [316.347] [316.35] [316.36] [316.4] [316.6]	981	8,5%
Politique, économie, orientation et emploi, droit [32] [33] [331] [331.548] [34] [347.61] [347.63]	308	2,5%
Anthropologie et ethnologie [39]	80	0,7%
Biographies [929]	33	0,3%
THEORIES ET POLITIQUES DE L'EDUCATION : 24,5%		
Philosophie, théorie et histoire de l'éducation, éducation comparée [37:1] [37(091)] [37(4/9)] [37.01] [37.011]	902	8%
Politique de l'éducation [37.014] [37.014.3] [37.014.5]	362	3%
Structures et personnels de l'éducation et de l'enseignement [37.018] [37.06] [371] [371 :31] [371.1] [371.125] [371.13] [371.21] [371.212] [371.22] [371.26]	917	8%
Pédagogie et méthodes d'enseignement [371.3] [371.31] [371.311] [371.32] [371.38] [371.4]	614	5,5%
SYSTEME EDUCATIF : 18%		
Vie et milieu scolaires, supports d'enseignement [371.5] [371.6] [371.64] [371.67] [371.671] [371.68] [371.69] [371.7] [371.8]	598	5,5%
Enseignement primaire et secondaire, général et technique [373.2] [373.23] [373.3] [373.5] [373.6] [373.66] [373.67] [373.68] [373.69]	392	3,5%
Détail par cote : [373.2] <i>Enseignement préscolaire, crèches, jardins d'enfants</i> [373.23] <i>Ecole maternelle : problématiques, spécificités, programmes</i> [373.3] <i>Ecole primaire, enseignement élémentaire</i> [373.5] <i>Enseignement secondaire général</i> [373.6] <i>Formation professionnelle et technique</i> [373.66] <i>Enseignement agricole</i> [373.67] <i>Enseignement militaire</i> [373.68] <i>Enseignement privé et confessionnel</i> [373.69] <i>Enseignement à distance</i>	92 42 71 72 74 13 0 10 18	
Enseignement et formation extrascolaires [374] [374.1] [374.7]	350	3%
Publics à besoins spécifiques, dispositifs particuliers d'éducation [376] [376.3] [376.5] [376.6] [376.7]	377	3,5%
Enseignement supérieur [378] [378(4/9)] [378.4] [378.6]	290	2,5%
LES DISCIPLINES ET LEUR ENSEIGNEMENT : 25%		
Les disciplines, rapports entre elles [001] [001.2]	27	0,2%

Informatique [004 :37]	12	0,1%
Philosophie [101]	60	0,5%
Morale et éthique [17] [17 :37]	108	1%
Religion [2]	23	0,2%
Sciences sociales [3]	37	0,2%
Sciences exactes [5] [51] [53/54] [53] [54] [55/57] [55] [57]	385	3,5%
Médecine [61] [612] [613] [615] [616]	408	3,5%
Technologie, arts, sport [62] [7] [78] [796]	316	2,8%
Linguistique, langue et littérature françaises [80] [81.1] [81.11] [81.2] [81.3] [81.4] [81.5] [81.6]	1140	10%
Langues étrangères [811] [811.111] [811.112] [811.131] [811.134] [811.14]	172	1,5%
Histoire et géographie [9] [91] [92]	163	1,5%

TOTAL DES OUVRAGES	11 148
---------------------------	---------------

***Annexe 2 : Résultats de requêtes par
mots matière dans le catalogue sur les
thématiques du pôle associé***

	Termes de recherche	Nombre de réponses
Enseignement privé	Ecoles privées Ecoles confessionnelles Ecoles catholiques Enseignement supérieur privé Liberté de l'enseignement	69 1 16 4 31
Enseignement technique	Enseignement professionnel Ecoles professionnelles Enseignement technique Technologie-Etude et enseignement Préparation à une carrière Orientation professionnelle Réadaptation professionnelle Diplôme universitaire de technologie Brevet de technicien supérieur	169 20 103 181 5 175 13 8 45
Enseignement agricole	Agriculteurs-formation Agriculture-étude et enseignement Ecoles d'agriculture Diplômés de l'enseignement agricole Enseignement agricole	5 44 7 4 41
Enseignement supérieur en Europe	Enseignement supérieur-Europe Universités-Europe Grandes écoles europe Programmes d'études europe Enseignement supérieur + ... Allemagne Autriche Belgique Danemark Espagne Finlande Grande-Bretagne Grèce Hongrie Irlande Italie Pays-bas Pologne Portugal République Tchèque Suède Autres pays d'Europe	480 370 5 15 32 2 5 0 9 2 59 2 2 55 5 6 3 1 1 2 0
Enseignement supérieur dans les	Enseignement supérieur / universités + ...	

⁴¹ Etats et gouvernements membres de la francophonie, d'après le site Internet de l'organisation internationale de la francophonie : <<http://www.francophonie.org/>> :

Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec, Cap-Vert, République Centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger,

	Afrique	10 (dont 5 en langue française)
	Belgique	5
	Canada	23
	Québec	15
	Suisse	3
	Autres pays francophones	0
Formation professionnelle, continue ou par alternance	Education permanente	513
	Education non formelle	21
	Education ouverte	15
	Enseignement en alternance	111
	Formation professionnelle	812
	Education des adultes	336
	Ingénierie de formation	15
	Promotion sociale	7
	Cours du soir	0
	Universités populaires	5

Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.

Annexe 3 : Récapitulatif des éléments d'information exigés dans le rapport d'activité d'un pôle associé⁴²

⁴² Récapitulatif obtenu à partir du Rapport d'activité 2003 du Pôle associé en Sciences de l'Information de la bibliothèque de l'ENSSIB

1. LA CONVENTION 2XXX ENTRE LA BNF ET LE POLE ASSOCIE

La convention a été signée le :

Donc la durée de sa mise en œuvre a été de mois

Date de réception de la subvention 2003 :

Montant de la subvention 2003 :

2. CONVENTION DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE PARTAGEE**2.1 Descriptif des acquisitions du pôle associé**

Champs disciplinaires couverts par la convention (disciplines et sous-disciplines). Précisez les types de documents : monographies, périodiques rétrospectifs, documents audio-visuels, CDROMS ou archives électroniques permanentes, etc...

2.2 Eléments comparatifs**ACCROISSEMENT DOCUMENTAIRE SUR LA THEMATIQUE RETENUE**

Origine des crédits	Montants affectés ou répartis	Accroissements en livres (titres)		Périodiques (titres)		Accroissement en autres documents (titres)		Total des accroissements (titres)
		français	étrangers	français	étrangers	français	étrangers	
Subvention BNF								
Crédits propres								
Subvention CADIST								
Acquisitions exceptionnelles Pôles associé								
Total des accroissements								

2.3 Répartition des acquisitions du pôle associé

- Répartition par thématique en %
- Répartition par langue(s) en %

2.4 Traitement des acquisitions

Parmi les acquisitions faites au titre du Pôle associé, combien sont traitées (c'est-à-dire cataloguées, équipées et/ou reliées) ?

Réponse :

- Quel est le logiciel utilisé pour la base locale ?

.....

- Quel est le format de catalogage ?

.....

- La base informatisée est-elle accessible sur le web de la bibliothèque ?

oui**non**

Si oui, adresse du site :

.....

- La base informatisée est-elle accessible via le CCFr (lien hypertexte du RNBCD) ?

oui**non****2.5 Bilan sur la thématique du pôle associé**

- Les collections dans la thématique retenue ont-elles atteint un seuil critique pour être une référence au plan régional ou national ou international ?

.....

- En cas de coexistence avec une subvention CADIST, merci de préciser l'articulation et d'en tirer un bilan.

.....

- Des infléchissements ou des changements de politique documentaire vous semblent-ils nécessaires ?

.....

3. AUTRES ACTIONS DE COOPERATION AVEC LA BNF DANS LE CADRE DU POLE ASSOCIE (rétroconversion, conservation partagée, numérisation, valorisation)

- Quels ont été les objets de la subvention et les modalités d'exécution ?
.....
- Description succincte des différentes étapes déjà réalisées
.....
- Dépenses 2XXX (préciser le type d'opération)
 - crédits BNF :
 - autres crédits :
- Que reste-t-il à réaliser ?
.....
- Résultats des actions entreprises.

Nombre d'unités réalisées :

 - notices rétroconverties :
 - documents microfilmés :
 - documents numérisés :
 - références bibliographiques saisies :

Proportion de ces unités nouvelles par rapport à l'existant, le cas échéant :
- Signalement :
 - dans la base locale :
 - dans le CCFr :
 - autres :

4. PRET ENTRE BIBLIOTHEQUES

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de prêts ou d'envois de documents effectués dans le cadre des services de fourniture de documents à distance (PEB ou PIB) en 2XXX.

Total des documents prêtés ou fournis en 2XXX	Dont : nombre de documents prêtés ou fournis dans la thématique du pôle associé (si estimation possible)

5. BILAN GENERAL

Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer dans l'application de la convention 2XXX ?

.....

Comment souhaitez-vous voir évoluer la coopération avec la Bibliothèque Nationale de France en 2XXX ?

.....

Quelles suggestions feriez-vous pour améliorer l'efficacité de cette coopération ?

.....